



L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

**PISA : les écarts
se creusent**

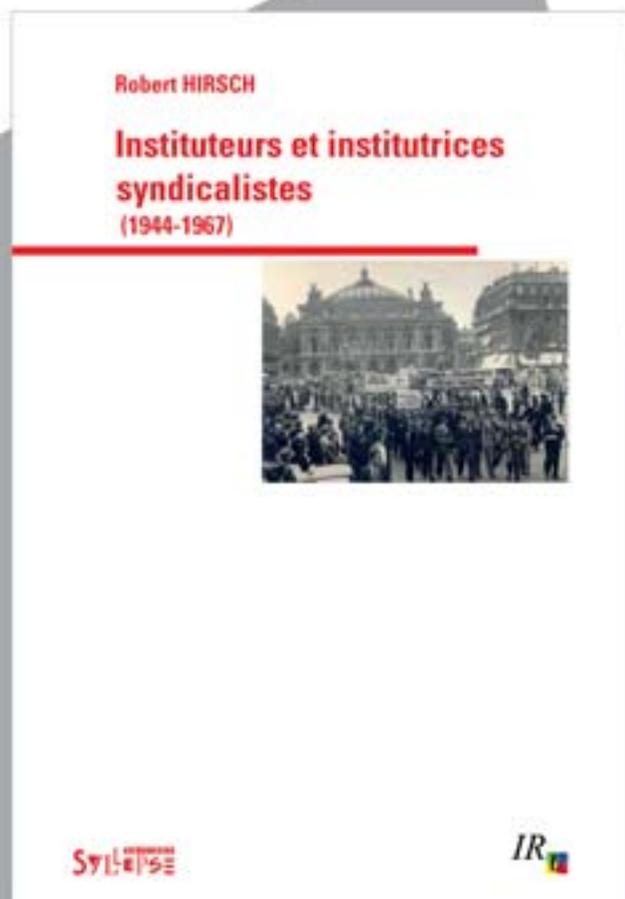
**Éducation :
grève
le 10 février**

**Justice : réformer
pour l'indépendance**



La page de l'Institut de Recherches de la FSU

Connaître l'Institut, le travail de ses chantiers, ses publications :
Un nouveau site : www.institut.fsu.fr



prix : 21 €

Une histoire du syndicalisme des instituteurs et institutrices du département de la Seine dans une période marquée par des pratiques syndicales de masse.

À l'heure du démantèlement de l'éducation, de la « crise » de l'enseignement et des luttes enseignantes, ce livre vient opportunément lever le voile sur une pratique syndicale de masse entre 1944 et 1967. Le Syndicat national des instituteurs et institutrices (SNI) a regroupé, dans les années qui ont suivi la seconde guerre mondiale, la grande majorité du personnel enseignant. Nous découvrons ici l'histoire méconnue de cette organisation qui a développé une vivante et innovante articulation entre pédagogie et politique, enseignement et émancipation. En retraçant l'histoire de ce syndicat dans ce qui est alors le département de la Seine, son inscription dans les luttes sociales, dans les larges mouvements de grèves qui agitèrent ces années de reconstruction, c'est aussi à une réflexion sur les rapports entre l'éducation et l'histoire politique du pays que nous invite l'auteur.

Commande accompagnée du chèque de règlement (+ 2 € de frais de port)

À EXPÉDIER À

Institut de recherches de la FSU – 104, rue Romain Rolland 93260 LES LILAS

Tél. : 01 41 63 87 60 – E-mail : institut@institut.fsu.fr

SIRET : 429 699 804 000 10 – CODE APE 732 Z

Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
104, rue Romain
Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Marianne Baby,
Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz,
Élizabeth Labaye,
Jacques Mucchielli,
Isabelle Sargeni-Chetaud.
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
E-Mail :
contact@comdhabitude.fr

SCRELEC p. 2
CASDEN p. 32

Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Credit photo
couverture :
CADIEU/NAJA

Prix au numéro :
0,40 €
Abonnement : 5,25 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales
Un parfum de jasmin 4

Dépendance :
lancement de la réforme 9

publiques
Précarité : faire pression 10

éducatives
PISA, le grand écart 12

Grève le 10 février 15

c'est demain
Où va la recherche? 24

culturelle
Versailles,
château des sciences 30

DOSSIER

Justice : réformer pour l'indépendance

La justice est-elle réellement indépendante? Les réformes voulues par Nicolas Sarkozy visaient à renforcer la mainmise de l'exécutif. Cependant, la France est régulièrement condamnée pour des infractions aux droits de l'homme.



© CADIEU/NAJA

Rencontre : Baru, président d'Angoulême BD 2011

Désigné grand prix d'Angoulême 2010, le dessinateur et scénariste Baru est le président du jury de la 38^e édition du festival international de la bande dessinée. Son œuvre, qui explore la vie ouvrière, tient une place à part dans l'univers de la BD.



© JORGE ALVAREZ

édito Déterminés



Bernadette Groison

L'année 2011 s'ouvre avec la « révolution du jasmin » en Tunisie. La FSU, solidaire avec le mouvement social et syndical tunisien, s'associe à ses espoirs pour que s'écrive une nouvelle page de l'histoire de ce pays. En France, l'année 2011 s'annonce chargée...

Malgré la contestation sociale sur les retraites, le gouvernement n'entend pas réduire son train de « réformes ». Ses arguments économiques cachent mal son choix de société où il n'est pas question de lutter contre les inégalités et les injustices sociales. Il organise ainsi le démantèlement des services publics et de la Fonction publique en réduisant leur capacité d'agir sur tout le territoire, en cherchant à déstabiliser l'opinion sur leur bien fondé et en rendant responsables des dysfonctionnements les individus eux-mêmes.

Mais 2011 sera aussi une année d'action essentielle pour imposer d'autres alternatives!

Et la FSU est bien déterminée, dans l'unité la plus large, à s'engager et agir avec tous les personnels pour obtenir une autre loi de la justice (Loppsi2), en finir avec la précarité dans la Fonction publique, exiger une autre politique éducative notamment avec la journée de grève dans l'Éducation le 10 février prochain, exiger une revalorisation des salaires, défendre et améliorer les Services Publics avec la campagne « le Service public, on l'aime, on le défend »...

FSM : la FSU présente à Dakar



© JULIO LOPEZ

Le Forum social mondial (FSM) s'installe à Dakar le 6 février. En Afrique donc, où s'exacerbent les contradictions de la mobilisation, un continent où des dynamiques de développement se heurtent aux politiques libérales conduites par les institutions financières internationales. L'accet sera mis sur les diasporas et les migrations en tant que question structurelle de la mondialisation. La crise écologique sera aussi présente.

Le rendez-vous de Dakar s'est construit au travers de multiples initiatives qui convergeront avant, pendant et en conclusion du Forum : caravanes, forum des femmes à Kaolack, journées migrations et diasporas, assemblées de convergence pour les actions, les forums associés.

Le FSM est également un espace de construction des mobilisations internationales, comme Rio +20, les mobilisations pour le G8-G20. Un rendez-vous important.

> TUNISIE

Un parfum de jasmin

En Tunisie, l'Histoire s'accélère. Après la révolution de jasmin dont le slogan : « Liberté, travail, dignité » résumait les revendications portées par le mouvement social, la situation n'est pas encore réglée. C'est l'espoir d'une transformation démocratique de ce pays avec plus de justice, d'égalité, de solidarité qui s'exprime mais aussi l'inquiétude de voir cette révolution confisquée par les caciques du gouvernement Ben Ali dont plusieurs ministres sont encore dans le gouvernement transitoire. Depuis plusieurs années, la répression à l'encontre des militants syndicaux de la région de Gafsa-Redeyeff, était emblématique des pratiques de Ben Ali et de son entourage, dont le système privait les habitants de la richesse du pays, s'accompagnant de corruption, de chômage et parfois de torture et répression sanglante. Les acteurs du mouvement social exigent une commission d'enquête sur les meurtres de militants et le jugement des coupables, ainsi que la tenue d'élections législatives et présidentielles. Dans cette période complexe pleine d'espoir et d'incertitude, chaque jour qui passe montre la détermination du peuple tunisien à obtenir un fonctionnement démocratique. Les prochains jours seront décisifs pour que la Révolution de Jasmin permette d'écrire une nouvelle page d'Histoire pour la Tunisie et son peuple. Depuis, il n'est pas de jour où des mouvements dans des pays voisins ne viennent



© RIVAUDINAJA

interroger sur une extension possible de cette aspiration démocratique. Après une vague de suicides par immolation, à l'instar du dramatique cas tunisien, les manifestations se sont développées, notamment en Algérie et en Égypte où elles ont été brutalement réprimées par l'armée. Les situations sont très diverses, mais, de même que personne n'avait anticipé la rapidité de la chute de Ben Ali, il est difficile de dire jusqu'où ira ce printemps (précoce) des peuples.

MARIANNE BABY

MÉTIER

Pour les pensionnés des mois pairs...

Isabelle Pouzols travaille au Centre Régional des pensions de Paris et d'Ile-de-France. Ce service de la Direction Régionale des finances publiques gère les dossiers des fonctionnaires d'État qui résident à Paris et dans les départements limitrophes... et dont le mois de naissance est pair.

« Un fonctionnaire a plusieurs interlocuteurs successifs pour la gestion de sa pension », explique Isabelle. « Il y a par exemple le service de liquidation des pensions de la Baule pour les enseignants, puis le dossier passe au Service des Retraites de l'État à Nantes, qui établit le titre de pension de l'intéressé, en calcule le montant et nous le transmet pour effectuer le paiement ». Mais ce dispositif est en voie



DR

Isabelle Pouzols

Contrôleur principal

d'être réformé au profit de l'interlocuteur unique et de l'instauration du compte individuel de retraite. De fait, la RGPP fait là aussi des ravages : « la moitié des centres vont disparaître en France. Heureusement, et grâce à la forte implantation syndicale, on a conservé nos services à Paris ». Il faut dire qu'Isabelle est aussi responsable du tout nouveau syndicat des finances de la FSU, le SNUFIP-FSU. Entrée en 1984, comme agent de recouvrement, à la Direction Générale de la comptabilité publique, elle n'a cependant jamais encaissé d'argent. « En fait je me suis toujours occupée de régler des dépenses : celles des ministères, et maintenant le versement des pensions. Pourtant, le service dans lequel j'ai débuté s'appelle encore... la paierie générale du Trésor ! ».

Emmanuel Guichardaz

> SOCIAL

Sous le signe de l'austérité



© CADIEU/NAIA

La crise économique et sociale est loin d'être terminée et ses conséquences au niveau mondial restent fortes. Dans de nombreux pays européens, les gouvernements imposent des plans d'austérité avec baisse des salaires, réduction du nombre de fonctionnaires, réduction des dépenses publiques... qui accentuent les difficultés des salariés. Pendant ce temps, la spéculation se poursuit, sans limites. Partout, des mobilisations se poursuivent pour exiger une autre répartition des richesses produites et plus de justice sociale.

En France, malgré la profonde contestation sociale sur les retraites, le gouvernement n'entend pas réduire son train de « réformes » qui modifie en profondeur l'organisation de l'État et installe une

société de plus en plus inégalitaire. Il poursuit le démantèlement des services publics et de la Fonction publique en réduisant leur capacité d'agir sur tout le territoire et en menaçant le statut des personnels. La négociation de la convention Unedic s'ouvre avec des orientations très agressives du Medef et des représentants de l'UMP. Seule une mobilisation large des syndi-

cats et des organisations de chômeurs pourra peser efficacement.

Après les initiatives nationales de janvier contre la Loppsi, sur la précarité, sur les Services Publics, l'éducation, la FSU est déterminée à poursuivre l'action, dans l'unité la plus large, au niveau interprofessionnel comme au niveau de la Fonction publique, sur les retraites, l'emploi et les salaires, les non-titulaires, la protection sociale... C'est le sens de la pétition unitaire « salaires »* lancée le 24 janvier. Pour la FSU, il est toujours indispensable d'amplifier la dynamique unitaire notamment dans le cadre interprofessionnel en finalisant une nouvelle plateforme unitaire.

CLARA CHALIGNY

*<http://salairesfonctionpublique.fr>

Emploi des jeunes : l'éducation hors jeu ?

Environ un jeune actif sur quatre est au chômage, une situation qui ne cesse de s'aggraver et qui a fortement pesé dans le conflit retraites.

Le ministre du Travail Xavier Bertrand a démarré la consultation d'acteurs sociaux sur l'emploi des jeunes, acteurs sociaux limités d'emblée au MEDEF et aux organisations syndicales du secteur privé. Rien sur la responsabilité de l'État et du secteur public sur cette question, rien sur les incidences de la formation initiale. Situation d'autant plus préoccupante que les principales pistes envisagées par le ministre sont une fois de plus l'alternance (en particulier l'augmentation de l'apprentissage) ou le contrat de professionnalisation.



© TRÉVIER/SINAIA

Colloque CGT-FSU : jeunes salariés et syndicalisme

Chômage, précarité, difficultés d'insertion, d'accès au logement... Les jeunes sont souvent définis comme une génération sacrifiée. Mieux qualifiés, ils vivent en général plus mal que la génération précédente. Pourtant, leur irruption remarquée dans les mouvements sociaux, leurs capacités de réactions individuelles ou plus collectives ouvrent des perspectives pour l'avenir, leur avenir.

Mais qui sont-ils vraiment une fois sortis de formation ? Comment peuvent-ils s'engager dans leurs milieux professionnels et dans les organisations syndicales ? Quelle place le syndicalisme leur fait-il ?

C'est autour de ces questions que s'organisera le colloque « Jeunes salariés et syndicalisme » organisé le mercredi 9 février à Paris par la FSU et la CGT avec la participation de chercheurs et sociologues (Sophie Bérout, Nathalie Moncel, Jean-Daniel Levy, Michel Vakaloulis) et en présence de Bernadette Groison et Bernard Thibault.

Il s'agit, après les colloques de Caen sur la formation professionnelle et de Toulouse sur la petite enfance, de poursuivre la confrontation d'analyses et de revendications entre militants syndicaux et, au-delà, d'interroger notre syndicalisme, ses formes d'organisation, ses pratiques afin de l'ouvrir bien davantage aux jeunes dans toute leur diversité.

Des bébés, encore des bébés !

Avec 828 000 bébés, l'année 2010 bat des records de natalité dans notre pays ! Il faut remonter aux années 1980 et 81 pour retrouver le même nombre de naissances en France métropolitaine, années exceptionnelles depuis la fin du baby-boom. Le bilan démographique de l'INSEE montre que la hausse de la fécondité tient autant aux premières naissances qu'au choix d'agrandir le foyer au-delà de deux enfants. Les femmes ont en moyenne 2,01 enfants et l'âge moyen à l'accouchement atteint 30 ans. Le nombre de naissances par mère ayant plus de 35 ans passe de 10 à 17 % en 20 ans. En comparaison, en Europe, en 2009, les femmes ont eu en moyenne 1,6 enfant et la fécondité diminue en Allemagne, en Autriche ou en Espagne.



© MIRAINA/JA

> BUDGETS

L'Europe en crise

Deux ans après une crise financière dont les conséquences sont dures pour les populations et les États, l'avidité des spéculateurs en tout genre perdure, jouant sur les dettes publiques. Certes, les gouvernements européens ont mis en place un fonds de secours mais les marchés poursuivent leurs attaques, faisant peser le doute sur l'euro. C'est seulement en novembre 2011 que les ministres des Finances européens ont admis que les dettes de ses États membres faisaient courir un risque de crise généralisée. À la mi-janvier, le Portugal et l'Espagne ont finalement pu emprunter auprès des marchés financiers de quoi financer leur dette publique mais à un taux (6,7 %) qui risque de les remettre en difficulté.

Dans ces conditions, quelles perspectives pour sortir les pays les plus en difficulté, et plus largement l'Europe, du marasme actuel ? Les économistes planchent et échangent, les gouvernements aussi, différentes hypothèses s'échafaudent.

Un simple rééchelonnement de la dette reportant le remboursement en faisant porter de lourds intérêts pourrait aggraver encore la situation en l'absence de reprise économique. Faire financer la dette publique par les banques centrales imposerait de revenir sur les traités européens (une bonne chose !) mais les contraintes de remboursement, même moins lourdes, pèseraient encore sur les budgets publics. L'abandon partiel de créances, légitime puisque l'augmentation rapide de la dette est liée explicitement à la spéculation, risque une nouvelle fragilisation des banques. Autre solution : poursuivre la mutualisation des dettes de la zone euro en amplifiant la « Facilité européenne de stabilité financière (FESF) » créée en juin 2010 actuellement plafonné à 250 milliards d'euros. Pour les « économistes atterrés » notamment, la



© TRÉVIERS/NAJA

À la mi-janvier, le Portugal a finalement pu emprunter auprès des marchés financiers.

véritable solution de maîtrise de la dette serait de permettre une reprise rapide de la croissance dans les pays touchés... contradictoire avec l'austérité généralisée. Il faudrait aussi taxer la spéculation, et mettre en œuvre une fiscalité européenne contre le Dumping social et fiscal de certains états.

On en est loin ! Le 24 janvier, les ministres des Finances de la zone euro se sont réunis pour essayer d'avancer sur une augmentation des ressources de leur Fonds de secours pour porter sa capacité de prêt effective à 440 milliards.

Pendant ce temps, en France, la rigueur et le déficit seront encore au centre de l'année fiscale qui s'ouvre avec, dans l'agenda de travail du gouvernement, la concrétisation de la réforme de la fiscalité du patrimoine. L'UMP vient d'ailleurs de publier un rapport recommandant une quasi-suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune !

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

Euthanasie

Les sénateurs ont refusé la proposition de loi qui complétait la loi Leonetti de 2005 sur la fin de vie en rejetant son article principal : « Toute personne capable majeure, en phase avancée ou terminale d'une affection accidentelle ou pathologique grave et incurable, lui infligeant une souffrance physique ou psychique qui ne peut être apaisée ou qu'elle juge insupportable, peut demander à bénéficier (...) d'une assistance médicalisée permettant, par un acte délibéré, une mort rapide et sans douleur. »

L'Association pour le droit à mourir dans la dignité a regretté que « le pouvoir exécutif, premier ministre en tête, prive les Français d'un véritable débat parlementaire, ouvert, respectueux » sur la législation de l'aide active à mourir.

> RAPPORT ZUS

Pauvreté et chômage



© RIVALDINAIA

Alors que la politique de la Ville commence à produire des effets positifs en matière d'éducation et de sécurité, le dernier rapport (décembre 2010) de l'Observatoire national des Zones urbaines sensibles (Onzus) tire le signal d'alarme sur le niveau élevé du chômage, particulièrement celui des jeunes, et de la pauvreté dans les 751 quartiers retenus par les pouvoirs publics comme cibles prioritaires de la politique de la Ville.

Le chômage y touche en effet 43 % des jeunes actifs et 37 % des jeunes actives : 100 000 jeunes sur une population active potentielle de 250 000.

Le taux de chômage a grimpé à 18,6 % en 2009, contre 16,9 % en 2008, précise le rapport, dépassant le taux de 17,2 % au moment de la mise en place de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine.

Facteur aggravant et conséquence de la crise, alors que les taux de réussite au brevet et au bac sont en augmentation, les jeunes diplômés de ces quartiers sont eux aussi fortement touchés par le chômage.

Alors que le taux d'emploi des femmes continue d'augmenter de manière générale, une femme habitant en ZUS et née à l'étranger de parents étrangers a quatre fois plus de chances d'être inactive.

Conséquence des dégradations de la précarité de ces dernières années, de la crise et particulièrement de ses incidences sur le chômage, les quartiers sensibles concentrent deux fois plus d'allocataires des minima sociaux, deux fois plus de personnes vivant sous le seuil de pauvreté et trois fois plus de bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle que dans le reste du territoire.

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

Lire, écrire, travailler

« L'illettrisme est une des difficultés les plus limitantes dans la vie professionnelle » : le rapport du Conseil d'orientation pour l'emploi, paru en novembre dernier, part du constat que les situations d'illettrisme, très fréquentes, constituent souvent un obstacle au maintien dans l'emploi, à l'accès aux responsabilités et à la sécurisation des parcours professionnels, alors qu'illettrisme n'est pas synonyme d'absence de compétences. Avec un taux d'illettrisme de 11 %, les hommes sont plus touchés que les femmes (8 %). Ces situations sont loin de ne concerner que les migrants et leurs enfants puisque 74 % des personnes en situation d'illettrisme utilisaient exclusivement le Français à la maison à l'âge de 5 ans. Le rapport conclut par 15 propositions pour les adultes en emploi ou demandeurs d'emploi, ainsi que les jeunes en insertion professionnelle.



© TRÉVIER/SINAIA

Mediator

Le Mediator n'est que la partie émergée de l'iceberg. D'autres médicaments ont dû être retirés du marché dans les années passées en raison d'effets indésirables supérieurs aux bénéfices apportés aux patients. Et on permet aux médecins

de continuer à prescrire des médicaments à SMR (Service Médical Rendu) insuffisant alors que les déremboursements partiels se multiplient, pénalisant les patients ! Pour la FSU, l'évaluation des médicaments par une autorité véritablement indépendante doit être renforcée avant leur mise sur le marché, et l'intérêt thérapeutique des nouveaux médicaments doit être démontré par rapport au médicament

de référence. Les agences du médicament doivent être indépendantes des firmes pharmaceutiques que ce soit financièrement ou en terme d'expertises. Se pose dans cette logique la question de la création d'un pôle public du médicament. Il est indispensable de développer la recherche publique, mais il faut aussi interroger les pratiques de la médecine libérale, du manque de formation continue des médecins, du rôle des prescriptions. Les laboratoires – Servier n'est pas le seul – financent les déplacements dans les congrès médicaux, des essais cliniques, subventionnent certaines recherches... sans aucune transparence. L'absence d'une politique ambitieuse de prévention y est aussi pour quelque chose. Les crises sanitaires qui se développent montrent que c'est bien l'ensemble du système de santé qu'il faut revoir en s'attaquant à ceux qui le marchandisent et en développant des politiques publiques innovantes, respectueuses de la santé de tous. C'est aussi une question de démocratie.



**TOUTES LES FEMMES ET
LES HOMMES DU SERVICE
PUBLIC VOUS SOUHAITENT
UNE BELLE ANNÉE 2011.**

**SOUHAITEZ-LEUR UNE
BONNE ANNÉE À VOTRE TOUR**
sur www.facebook.com/fiers.du.service.public



Le service public,
on l'aime, on le défend.

Campagne nationale de contributions pour la qualité du Service Public, à l'initiative de la FSU.

> DÉPENDANCE

Le gouvernement lance sa réforme

Le gouvernement a lancé le cadrage de la préparation de sa réforme de la prise en charge de la dépendance.

Il s'articulera autour de quatre groupes de travail « société et vieillissement », « enjeux démographiques et financiers », « accueil et accompagnement des personnes âgées », « stratégie pour la couverture de la dépendance des personnes âgées ». Le choix gouvernemental de ne traiter que de la perte d'autonomie des personnes âgées est une décision déjà contestée à juste titre, notamment par les associations de personnes handicapées. Des concertations régionales auront lieu sous l'égide des préfets de région et des directeurs d'ARS. Le Conseil économique, social et environnemental, le Haut Conseil pour l'Avenir de l'assurance maladie et le Haut Conseil de la Famille sont également saisis. Un comité interministériel, présidé par le Premier ministre, est chargé de « préparer le débat national sur la dépendance des personnes âgées, d'en assurer le suivi et d'en tirer les conclusions ». Les organisations syndicales sont actuellement reçues par Roselyne Bachelot.

Les données sont connues. L'augmentation des personnes âgées dépendantes liée au vieillissement de la population exige une réflexion sur les financements, les structures d'accueil, les besoins en aide humaine qualifiée... Le gouvernement, sur la base du rapport Rosso-Debord, a un avis : faire supporter une part grandissante du coût de la dépendance par les personnes elles-mêmes ou leur famille. L'une des propositions est de rendre obligatoire une assurance à 50 ans, une nouvelle manne pour les assureurs ! D'autres pistes sont à l'étude



© TRÉVÉRSINAJA

comme le recours sur succession (au lieu de revenir sur les exonérations accordées préalablement !) ou concentrer l'APA sur la dépendance la plus lourde. Les départements qui financent aujourd'hui 70 % de l'APA alors que l'État s'était engagé sur 50 %, sont asphyxiés et doivent pratiquer des coupes sombres dans les budgets sociaux. Pour Claudy Lebretton, président de l'ADF (Association des départements de France), il faut « un débat républicain sur la question de l'autonomie, un vrai enjeu social qui doit reposer sur la solidarité et non sur une logique assurantielle ».

La FSU doit se mobiliser autour de cet enjeu. Dans la continuité du combat sur les retraites, il s'agit de décider quelle part de richesses la société entend consacrer à une protection sociale solidaire, face aux logiques de privatisation de la sécurité sociale. Il faut aussi proposer des pistes de réflexion pour une mise en œuvre cohérente de politiques publiques qui facilitent la vie des personnes âgées et leur épanouissement.

ÉLIZABETH LABAYE

Médecine du travail

Le Conseil constitutionnel, tout en validant la réforme des retraites, avait censuré les articles liés à la médecine du travail. Eric Woerth avait alors déclaré que « compte tenu du caractère indispensable de la réforme de la médecine du travail pour la santé des salariés, les articles censurés feront l'objet d'une proposition de loi spécifique dans les meilleurs délais » ! Quelques sénateurs zélés ont donc déposé un projet de loi reprenant ces articles qui remettent en cause l'indépendance des médecins du travail. La FSU demande le retrait de ce projet et soutient les initiatives en ce sens, tout en refusant un statu quo très dégradé et en mettant en avant la prévention primaire et le développement d'équipes pluridisciplinaires autour du médecin du travail.



© TRÉVÉRSINAJA

Santé, sécurité au travail : ça avance !

Le conseil supérieur de la FPE s'est prononcé le 24 janvier, en faveur du nouveau projet de décret sur l'organisation de l'hygiène et la sécurité dans la Fonction publique. À la suite de l'accord sur la santé et la sécurité au travail dans la FP, le vote de la loi et après de nombreuses réunions entre les organisations syndicales et la fonction Publique, les personnels de la fonction publique d'État vont pouvoir comme les salariés du privé, traiter des conditions de travail dans les nouveaux CHSCT. Cette étape cruciale sera suivie de la rédaction d'une circulaire d'application. Beaucoup reste à faire, notamment en raison de l'état critique de la médecine de prévention, pour que la Fonction publique acquière à tous les niveaux cette culture de la prévention, mais la dynamique est en marche.

Contrats aidés en baisse

En 2010, ce sont 400 000 contrats aidés qui ont été utilisés dans le secteur non marchand. On se souvient des problèmes aigus de non-renouvellement d'AVS dès la mi-octobre par épuisement du budget 2010. La priorité avait alors été donnée aux auxiliaires de vie scolaire et aux chantiers d'insertion pour aller au bout de l'année. Pour 2011, Xavier Bertrand annonce que deux milliards d'euros sont disponibles correspondant à 340 000 contrats aidés dans le secteur non marchand et 50 000 dans le secteur marchand. Une baisse plus que préoccupante quand on sait que les effets de la crise sur l'emploi sont toujours prégnants et les besoins pour assurer la scolarisation d'élèves handicapés dans les établissements scolaires toujours croissants !

> PRÉCARITÉ

Faire pression sur les négociations

L'annonce, il y a maintenant un an, de la « titularisation progressive des contractuels » a débouché suite aux actions syndicales sur un cycle de négociations avec le ministère de la fonction publique. Après les récents propos de responsables UMP sur le statut de la Fonction publique, il y a lieu de rester sur ses gardes !



© CADIEUNANA

Dès le 10 janvier 2010, la FSU s'était déclarée « prête à discuter sans délai d'un plan de résorption de la précarité ». Cette situation concerne en effet près d'un million de personnels dans l'ensemble de la fonction publique (14 % à l'État, 21 % dans la territoriale et 14 % de dans l'hospitalière). Malgré les plans successifs de titularisation et de résorption de la précarité, de 1998 à 2008, ce sont plus de 200 000 non titulaires qui sont venus chaque année rejoindre les rangs des personnels précaires. Et les conditions de travail de ces derniers n'ont cessé de se dégrader : contrats de plus en plus courts, charge de service plus lourde, rémunération au minimum souvent amputée par les temps par-

tiels. Des conséquences lourdes pour les personnels mais aussi pour les services. Il y a donc urgence à obtenir un plan de titularisation, ouvert à tous les non titulaires en poste ou au chômage. Le CDI (Contrat à Durée Indéterminée) ne répond pas à cette exigence. Il y a aussi urgence à réduire drastiquement le recrutement de nouveaux contractuels, et à mener une politique d'insertion des contrats aidés, sur des métiers existants ou à créer.

Ces revendications ont été portées lors des journées de mobilisation des précaires de la fonction publique des 9 décembre et 20 janvier dernier, menées par la FSU, la CGT et Solidaires fonction publique.

Il aura cependant fallu pas moins de 5 réunions préparatoires et une première séance de négociation avortée pour voir le gouvernement amorcer certains reculs, le contraindre à « affirmer son attachement » au statut de la Fonction publique, et à ouvrir plus largement le dispositif de titularisation envisagé, son objectif étant d'aboutir à un projet de loi pour l'automne prochain.

EMMANUEL GUICHARDAZ

Équipement : fin de l'ingénierie publique

Disparues les Directions Départementales de l'Équipement, disparu le ministère de l'équipement... Les personnels eux sont toujours là mais dépendants des nouvelles Directions départementales des Territoires et de la Mer (interministérielles) et du nouveau ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

Les DDE, ce n'était pas que l'entretien des routes, c'était aussi des prestations d'ingénierie publique (études et réalisation de projets) pour le compte des communes et surtout des petites communes qui ne peuvent disposer de services d'études. Après le transfert des routes aux Conseils Généraux, c'était le domaine qui avait été mis en avant pour l'avenir des DDE. Cela concernait plusieurs milliers d'ingénieurs, techniciens et dessinateurs qui se sont engagés dans cette voie, en suivant des formations, en prenant des postes dans ce domaine...

Sur décision de Bruxelles et dans le cadre de la RGPP, cette voie est abandonnée car faussant la concurrence avec les bureaux d'études privés... ce qui laisse la place aux grands groupes de BTP et aux prestations commerciales ! Le 31 décembre 2011, toute activité d'ingénierie publique devra donc avoir cessé. Des services entiers seraient ainsi supprimés, laissant les personnels en plein désarroi et écœurement : une nouvelle attaque des missions et compétences du Service Public qui se répercutera dans les autres domaines : expertise, instruction de dossiers et contrôle, un vrai gâchis social et humain.

> SALAIRES

Trois années de gel

Le gouvernement gèle le point d'indice de la Fonction publique pour trois ans.



© CADIEU/NAJA

On sait depuis longtemps que le « Président du pouvoir d'achat » est en fait celui d'une baisse généralisée du niveau de vie de la majorité des salariés et retraités, et c'est particulièrement vrai pour les agents publics. Le gouvernement gèle le point d'indice pour trois ans, alors que la baisse de pouvoir d'achat du point d'indice Fonction publique est de 9,2 % depuis janvier 2000 ! Les fonctionnaires subissent également la hausse programmée des retenues pour pension, (rappelons que la loi de réforme des retraites organise le relèvement du taux de retenue pour pension de 0,27 point par an du 1^{er} janvier 2011 au 1^{er} janvier 2020) entraînant la baisse des traitements nets. S'y ajoute la hausse des cotisations mutualistes liée aux désengagements de la sécurité sociale et aux nouvelles taxes imposées aux mutuelles. En même temps, en lien avec une gestion toujours plus individuelle des carrières, et

une appréciation très subjective voire arbitraire du « mérite », la part de l'indemnitaire est en augmentation, et accroît les inégalités entre agents, particulièrement au détriment des femmes.

La FSU est cosignataire d'un appel inter-syndical contre l'austérité dans la fonction publique, qui est proposé à la signature des personnels, pour « en finir avec l'artificielle opposition emplois/salaires ».

Les organisations syndicales de la Fonction publique exigent du gouvernement : des augmentations salariales, notamment par l'augmentation de la valeur du point, assurant le rattrapage des pertes accumulées depuis 2000 et la progression du pouvoir d'achat ; une meilleure reconnaissance des qualifications ; une amplitude réelle des carrières.

De véritables négociations sur ce dossier doivent s'ouvrir d'urgence.

ÉLIZABETH LABAYE

Conséquences des accords de Bercy et de la loi sur le dialogue social dans la fonction publique, le 20 octobre 2011, la plupart des agents de la FPE et de la FPH seront appelés à renouveler leurs instances consultatives. Ce sont des milliers de Commissions Consultatives Paritaires, Commissions Administratives Paritaires locales et nationales et pour la première fois les Comités Techniques qui sont concernés. Tous les agents publics, ou presque, seront appelés à désigner leurs représentants à une partie de ces instances, qu'ils soient titulaires, stagiaires en activité, non titulaires de droit public ou de droit privé. Autre nouveauté, imposée par le ministère de l'Éducation Nationale, tous les personnels de ce ministère voteront par voie électronique.



© CADIEU/NAJA

Attaque frontale contre la Fonction publique !

Afin de réaliser des économies budgétaires et de mettre fin à des principes statutaires qu'il juge désuets, le député UMP Mancel a déposé une proposition de loi visant à réduire le périmètre de la fonction publique en réservant le statut aux seuls « agents exerçant une fonction régalienne ».

Or, ce sont ces principes statutaires qui ont permis de construire une fonction publique intègre et efficace, capable de mettre en œuvre un service public neutre et impartial. Parce que ces qualités restent des exigences de notre société, la FSU qui développe actuellement sa campagne « fiers du service public », proposera aux autres organisations syndicales de s'opposer ensemble à ce projet de détruire les fondements de la société française et cette nouvelle attaque contre les personnels.

PISA, le grand écart

4 300 élèves nés en 1993 ont participé à l'évaluation PISA 2009. Les résultats sont relativement stables pour la France mais l'écart se creuse entre les bons élèves et les très faibles.



© TREVIERSNAJA

Les résultats de la France sont relativement stables autour de la moyenne.

PISA¹ est une évaluation internationale triennale placée sous l'égide de l'OCDE qui mesure et compare depuis 2000 les compétences des élèves de 15 ans dans trois domaines (voir encadré). À chaque évaluation un domaine (dit majeur) est traité alternativement de manière plus approfondie que les deux autres. En 2009 comme en 2000, la majeure était la

compréhension de l'écrit, ce qui permet à l'OCDE d'afficher une comparaison dans le temps.

En 2009, l'étude a été menée dans 65 pays dont les 33 pays de l'OCDE, soit 8 pays de plus qu'en 2006.

Au-delà des tests, PISA comprend aussi des questionnaires aux élèves, parents, chefs d'établissement et des enquêtes sur le niveau socioprofessionnel des familles et les activités extrascolaires des jeunes.

En France, 4 300 élèves nés en 1993 ont participé à l'évaluation : ils étaient essentiellement scolarisés en seconde générale et technologique (51,4 %), en troisième (31,9 %) et en seconde professionnelle (9,2 %).

PISA ne mesure pas le degré de maîtrise des programmes d'enseignement, qui sont différents d'un pays à l'autre, mais les capacités des élèves à mobiliser leurs connaissances et à les appliquer dans des situations variées, parfois éloignées de celles qu'ils rencontrent dans le cadre scolaire. Ainsi une partie importante de ce qui est enseigné en France n'est pas prise en compte par l'évaluation.

Bon nombre de critiques soulignent la difficulté à comparer des systèmes éducatifs différents et donc à exploiter les résultats à des tests dont les items résultent d'un compromis au niveau international.

Plus globalement, l'évaluation PISA

relève d'une vision réductrice des objectifs de formation des élèves.

Une école française championne des inégalités

Avec 496 en compréhension de l'écrit, 497 en culture mathématique et 498 en culture scientifique, les résultats 2009 de la France sont relativement stables au sein d'un peloton de pays situés autour de la moyenne de l'OCDE (500 points). La baisse de 9 et 14 points dans les premiers domaines entre 2000 et 2009 n'est pas plus significative que la légère progression dans le troisième domaine entre 2006 et 2009 (+ 3 points).

Le grand enseignement de PISA pour la France, c'est surtout l'écart qui se creuse entre les très bons élèves et les très faibles. En compréhension de l'écrit, la part des élèves les plus performants a augmenté en neuf ans (passant de 8,5 à 9,6 %) alors qu'elle a diminué en moyenne dans les pays de l'OCDE (de 9 à 8,2 %). Dans le même temps, la part des élèves à faibles compétences (en dessous du niveau 2) a augmenté de manière importante en France (de 15,2 à 19,8 %), ce qui tire ses résultats globaux vers le bas.

PISA a donc surtout révélé que l'impact du milieu social, économique et culturel des parents reste plus déterminant qu'ailleurs sur la réussite des élèves et que le système éducatif français ne parvient pas à corriger les inégalités.

Les trois domaines évalués par PISA

Compréhension de l'écrit : capacité à comprendre, à interpréter et à réagir à des documents divers (textes plus ou moins longs, images, cartes, graphiques, tableaux...).

Trois compétences mesurées : accéder à l'information et la localiser ; intégrer et interpréter ; réfléchir et évaluer.

Culture mathématique : capacité à mettre en œuvre des acquis mathématiques pour résoudre des exercices liés à la vie quotidienne.

Quatre sous-domaines (quantité ; espace et formes ; variations et relations ; incertitudes).

Culture scientifique : capacité à utiliser des connaissances dans des contextes de vie quotidienne.

Trois compétences mesurées : identifier des questions d'ordre scientifique ; expliquer des phénomènes de manière scientifique ; utiliser des faits scientifiques.

Un outil pour peser sur les politiques éducatives

En théorie, l'évaluation PISA n'est pas prescriptive mais elle entraîne un mécanisme de « *peer pressure* », c'est-à-dire une pression exercée par les pairs sur les pays jugés « déficients » pour les inciter à copier ce qui semble marcher dans ceux en tête du palmarès.

C'est ainsi que X. Darcos s'est inspiré du suivi personnalisé des élèves dans



Le grand enseignement de PISA pour la France, c'est surtout l'écart qui se creuse entre les très bons élèves et les très faibles.

© CADIEU/NAJA

les pays scandinaves, reconnus pour leurs résultats globaux supérieurs et des inégalités scolaires moins élevées, pour asseoir sa réforme de l'école primaire et introduire une aide individualisée de 2 heures, mais en adaptant le modèle scandinave aux traditions françaises : une aide aux élèves relevant plus de la remédiation, sur un nombre d'heures très limité, pour les seuls élèves en difficultés avec tous les effets de stigmatisation que l'on connaît !

Les résultats de l'évaluation (score chiffré ou place occupée dans le classement des pays) servent, la plupart du temps, à légitimer des réformes en cours ou programmées. En France, Luc Chatel entend poursuivre sa politique de suppressions de postes, la personnalisation des enseignements, l'autonomie renforcée des établissements et le recentrage sur le socle commun. Et au lieu de mettre en place une politique volontariste de réduction des inégalités scolaires, il s'enferme dans le démantèlement de l'éducation prioritaire initié en 2006 avec une carte limitée aux seuls RAR absorbés dans un programme (E)CLAIR qu'il pare de toutes les vertus.

MONIQUE DAUNE

1. « Programme for International Student Assessment » ou « Programme international pour le suivi des acquis des élèves ».

3 questions à Nathalie Mons

« Un indicateur parmi d'autres »

1. **Quelle est la pertinence de l'évaluation PISA en tant qu'outil statistique mesurant les acquis des élèves de 15 ans ? Quelles en sont les limites ?**

Comme outil scientifique, PISA est une source importante pour les chercheurs et pourrait l'être pour les politiques. Il nous renseigne tout d'abord sur les acquis des élèves dans des domaines spécifiques qui sont aujourd'hui incontournables à l'école. Cela ne veut pas dire que les mesures des littératies dans différents domaines que propose l'enquête reflètent la totalité ce qui doit être acquis à l'école, ni que le concept de compétences central dans PISA ne puisse pas être questionné. De plus, PISA nous offre une mesure de certains des acquis qui doivent être le résultat de la scolarisation mais il ne s'agit que d'une vue partielle. Par exemple, l'étude de l'IEA Civics Éducation sur les attitudes

civiques des élèves est tout aussi complémentaire, car l'école est un lieu de socialisation, une école du vivre ensemble, ce qu'il ne faut pas oublier quand on regarde ces palmarès. PISA nous offre un indicateur parmi d'autres de ce que produit l'école.

2. **Quel(s) enseignement(s) majeur(s) tirez-vous des résultats 2009 pour la France ?**

La France reste dans la moyenne des pays de l'OCDE, même si elle a baissé en mathématiques. Mais l'indicateur sur les élèves en difficulté se détériore. Cette enquête montre aussi le poids de l'origine sociale dans les inégalités scolaires, alors que nous étions dans la moyenne en 2000. En dix ans, il y a eu un creusement des inégalités scolaires d'origine sociale. Autre élément sur lequel on a jusqu'ici moins insisté en France, notre positionnement est moins



Nathalie Mons, maître de conférences en sociologie, université Paris-Est Marne-La-Vallée-LATTS

bon sur les inégalités scolaires d'origine « nationale », avec des écarts importants entre autochtones et élèves issus de la première et la seconde génération.

3. **En quoi les résultats de PISA, souvent présentés sous forme de palmarès, peuvent-ils influencer les politiques nationales ?**

La publication de l'enquête notamment dans les médias pousse à la comparaison des politiques éducatives entre les pays. Mais bien plus qu'une utilisation réellement scientifique, PISA est souvent instrumentalisé par les acteurs politiques pour soutenir des projets de réforme qui ne sont pas toujours en lien avec les enseignements de l'enquête.

Moins de candidats, moins d'admis...

Le nombre de candidats présents aux concours enseignants a fortement chuté à la session 2011, presque de moitié par rapport à l'année précédente...

Ainsi, pour les professeurs d'Écoles, il est passé de 35 à 18 000. Et le pourcentage d'admissibles atteint des taux historiques, de l'ordre de 80 % au CAPEPS par exemple. Malgré tout, dans certaines disciplines (Lettres classiques, éducation musicale), il est inférieur au nombre de postes ouverts, ce qui annonce déjà moins de recrutés que prévu. Certes, les conditions d'entrée dans le métier d'enseignant, l'absence de véritable formation professionnelle, mais aussi des conditions de travail et de rémunération qui se dégradent, le discours négatif sur l'École... rendent ces professions moins attractives. Mais la succession sur l'année 2010 de deux sessions de recrutement a sans doute joué aussi.

> LYCÉE

Une réforme délétère

Le premier bilan de la réforme de la Seconde générale et technologique confirme tous les dangers pressentis (baisse des horaires disciplinaires, accompagnement personnalisé des élèves fourre-tout, enseignements d'exploration qui ne font pas toujours sens, répartition locale des heures dévolues aux dédoublements qui met en concurrence les disciplines et installe une inégalité de traitement des élèves...).

L'extension de la réforme en Première à la rentrée prochaine aura des conséquences tout aussi délétères : le regroupement possible des élèves des trois séries générales dans les disciplines du tronc commun et pour l'accompagnement personnalisé vise à économiser des emplois sur le dos des élèves en gonflant partout les effectifs des « regroupements » à 35 élèves. La réforme des séries technologiques STI et STL entre également en vigueur malgré les avis négatifs du CSE sur les structures, horaires et contenus de programmes. Pour mieux imposer sa réforme, le ministère s'était efforcé l'an dernier de l'afficher à moyens constants en seconde. Mais il ne peut plus le faire aujourd'hui tant la hauteur des suppressions de postes ne permet plus aux

recteurs de ne sacrifier « que » les collègues. Les finalités de cette réforme éclatent donc au grand jour : faire de sérieuses économies avec des effectifs de classe très lourds, des options supprimées et un effacement de la spécificité de la voie technologique dont les élèves de milieux défavorisés seront les premiers pénalisés. Il est urgent de se mobiliser pour obtenir une remise à plat de la classe de Seconde et la non-application de la réforme de la Première générale et de la Première technologique à la rentrée 2011 et l'ouverture de discussions pour une toute réforme. C'est le sens de la pétition intersyndicale unitaire qui vient d'être lancée et des actions en perspective.

MONIQUE DAUNE



© CADIEUNAJA

Évaluations : encore insuffisant !

Les 730 000 écoliers de CM2 ont de nouveau passé les évaluations nationales au cours du mois de janvier malgré la vive contestation qu'elles soulèvent depuis leur mise en place. Après avoir obtenu la non-publication des résultats école par école pour éviter toute mise en concurrence des écoles, le SNUipp continue de demander une remise à plat du dispositif pour que les évaluations soient un véritable outil d'aide aux élèves. Malgré quelques modifications apportées suite aux discussions ouvertes par le ministère qui reconnaissait ainsi le bien fondé des critiques, rien n'est vraiment réglé. Le calendrier qui aboutit à évaluer des élèves en cours d'année sur un programme qu'ils ne peuvent avoir achevé, continue de poser la question de la finalité même du dispositif : ni diagnostic, ni véritable bilan. Les modalités de correction sur le mode binaire (juste/faux) ne permettent pas la prise en compte des réussites partielles, pourtant le lot de la majorité des élèves. L'introduction de codages intermédiaires pour un tiers des exercices reste insuffisante, la remontée des résultats n'en tiendra même pas compte. Ce dont les enseignants ont besoin pour aider les élèves à progresser, ce sont des évaluations qui permettent de mesurer la nature des difficultés de chacun. S'il s'agit uniquement d'évaluer le système, un échantillon suffirait, comme pour PISA. Le SNUipp appelle les enseignants à distribuer une lettre aux parents et à signer des motions de conseil d'école qui seront remises aux Inspections académiques lors d'une semaine d'action pour l'évaluation. Il organise un colloque national sur ce thème à Lyon le 7 avril prochain.

> ACTION

Grève le 10 février



© CADIEU/NAVA

Il n'est de jour, ou presque, sans annonce concernant l'école. Jamais peut-être les questions éducatives n'auront été sur le devant de la scène. Évaluations en primaire, rythmes scolaires, apprentissages de langues vivantes étrangères dès 3 ans, programmes Clairs, formation des enseignants... pour ne citer que les plus récents propos du ministre, ont fait la une des médias. Écrans de fumée savamment orchestrés par le ministère à l'heure où s'organisait la première riposte à un budget dramatiquement et historiquement exceptionnel ?

Le 22 janvier, à l'appel du collectif « Notre école, notre avenir », il s'agissait en effet de dire non à un budget asphyxiant l'école et d'exiger d'autres choix en matière de politique éducative.

À défaut d'une mobilisation d'ampleur, l'originalité et le dynamisme ont marqué les très nombreuses initiatives : rallye des écoles dans la Nièvre, cortège carnavalesque funèbre à Nice, freezing à Pau, lâcher de ballons noirs à Strasbourg, nom-

breuses classes à ciel ouvert...

Cette journée de mobilisation n'était qu'une première étape. Le gouvernement doit cesser de faire croire qu'il est possible de faire mieux avec moins. Nul n'ignore que sa politique éducative est conduite par celle de la réduction des dépenses publiques. Or, c'est une autre politique, avec d'autres moyens, une autre dynamique à tous les niveaux du système éducatif, qu'il faut mettre en œuvre. L'ampleur des suppressions de postes, 16 000 postes à la rentrée prochaine, alors que 62 000 élèves supplémentaires sont attendus, et les transformations radicales

qui instaurent une école de plus en plus ségrégative, ne permettront pas de relever le défi de la réussite de tous les élèves.

Pour la FSU, l'ampleur des attaques nécessite des réponses fortes. C'est pourquoi elle a proposé à ses partenaires syndicaux une journée de grève nationale avant les vacances de février. Considérant que la hauteur des dégradations du service public d'éducation ne peut rester sans réaction des personnels, elle a décidé de prendre toutes ses responsabilités et d'appeler les enseignants et l'ensemble des personnels de l'éducation à faire grève le 10 février. Dans l'urgence, l'École ne peut attendre ! Soyons nombreux dans l'action !

La FSU a aussi proposé au collectif des 25 une nouvelle étape unitaire de mobilisation. Parents, enseignants, lycéens, étudiants, mouvements pédagogiques... se mobiliseront donc encore ensemble le samedi 29 mars pour exiger d'autres choix éducatifs !

MARIANNE BABY

« Écoles du socle »

Le concept « d'écoles du socle commun » envahit le discours public (HCE, Groperrin, Reiss) et des expérimentations (Lot et Morbihan) qui visent à fusionner école et collège dans une même entité où professeurs des écoles et professeurs de collège seraient interchangeable. Les députés UMP Groperrin et Reiss ont récemment annoncé qu'ils déposeraient une proposition de loi dans ce sens. Le concept s'appuie sur le socle commun institué par la loi Fillon de 2005 pour reprendre le projet « d'école fondamentale » refusé par la majorité des enseignants du second degré en 1989 lorsque le ministre Jospin de l'époque tentait de l'installer par la création d'un corps spécifique de professeurs de collège polyvalents. Tout décrochage du collège du second degré serait dramatique pour les élèves comme pour les personnels.



© CADIEU/NAVA

Aucun appétit pour les ÉCLAIR

Sans aucune concertation, le ministère a annoncé l'extension du programme Clair à tous les collèges RAR et aux écoles primaires de leurs bassins, négligeant une fois encore de prendre appui sur l'expérience, l'engagement et les attentes des personnels travaillant en éducation prioritaire. La FSU demande l'abandon de ce programme qui poursuit le démantèlement de l'éducation prioritaire et institue des dérèglementations pour les élèves comme pour les personnels. Elle mènera des actions en ce sens pour obtenir une véritable relance de l'éducation prioritaire.

Les politiques d'éducation prioritaire

Dans le dossier de la revue n° 149, consacré à l'éducation prioritaire, le petit texte « Europe » de la page 20 était largement inspiré de l'ouvrage collectif à partir duquel Jean-Yves Rochex a également tenu ses propos. Il s'agit de l'ouvrage intitulé « Les politiques d'éducation prioritaire en Europe, Conceptions, mises en œuvre, débats » réalisé par Marc Demeuse, Daniel Frandji, David Greger et Jean-Yves Rochex (dir.), Lyon, Publications de l'INRP, décembre 2008. Que les auteurs veuillent bien excuser l'oubli de cette référence au montage.

Suspension des allocations familiales

Le décret d'application de la loi qui organise la suspension des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire a été publié le 23 janvier. Alors que l'absentéisme scolaire est un phénomène complexe qui prend ses racines dans un ensemble de difficultés d'ordre scolaire, social, médical ou familial et qui appelle des réponses multifformes, cette mesure ne vise à régler le problème que sous l'angle répressif en présentant les parents des élèves absentéistes comme des parents défaillants. Les sanctionner financièrement revient à ignorer leur désarroi et à pénaliser les familles qui ont justement le plus de mal à s'en sortir. La FSU dénonce cette mesure injuste. Ses propositions pour redonner du sens à l'école supposent de rompre avec la politique actuelle de suppressions massives de postes et de donner les moyens aux personnels de travailler au sein d'équipes pluriprofessionnelles complètes.

> PRÉ-RAPPORT

Vigilance sur les rythmes



Le comité de pilotage (COPIL) de la Conférence Nationale sur les rythmes scolaires a remis le 25 janvier son rapport de synthèse présenté comme « le reflet fidèle de toutes les contributions et de toutes les opinions exprimées, de ce que pensent les Français de l'organisation actuelle et des améliorations qui pourraient être apportées ». Le travail de compilations est important mais tout est mis à plat comme si tous les avis se valaient. Les rapporteurs n'ont pas hésité pour autant à avancer des pistes que la FSU conteste, comme l'annualisation des services des personnels par exemple. Le COPIL doit maintenant procéder à des consultations complémentaires avant de remettre en mai son rapport d'orientation au ministre qui présentera les orientations retenues avant la fin de l'année scolaire. La vigilance s'im-

pose donc pour que le COPIL ne préconise pas des pistes convenues, déjà dans les tiroirs du ministère. La FSU continuera à porter ses propositions sur les rythmes scolaires. L'objectif premier doit être la réussite de tous les élèves dans une école de qualité pour tous. Au-delà des fausses évidences ou des comparaisons internationales, toujours partielles, des questions lourdes vont devoir être traitées sérieusement : la dimension qualitative du temps scolaire (pas « moins » mais « mieux » d'école), la culture à transmettre à tous et les programmes qu'il ne suffit pas d'alléger ; le calendrier scolaire et les enjeux autour des vacances notamment d'été ; la nécessité d'améliorer les conditions d'études et de vie des élèves et les conditions de travail des personnels.

CLARA CHALIGNY

Formation : 100 fois sur le métier... remettez votre ouvrage !

Lors de ses vœux au monde de la culture et de la connaissance, boycottés par la FSU et les principales organisations syndicales, le Président a annoncé sa volonté de revoir la réforme de la formation initiale des enseignants. Pour la FSU, cette annonce sonne comme un désaveu cinglant de sa propre politique et devrait ouvrir la porte à de nouvelles discussions. Si le gouvernement reconnaît ainsi ce que la FSU et ses syndicats ont largement dénoncé, nul doute que sa conception de l'apprentissage du métier d'enseignant risque bien de ne pas avoir beaucoup changé, de même que sa logique budgétaire ! Or, c'est une tout autre réforme dont les futurs enseignants et l'École ont besoin, et qu'il faudra défendre dans les semaines à venir !

Justice : réformer pour l'indépendance



© CADIEU/NAJA

La justice est-elle réellement indépendante ? Les réformes voulues par Nicolas Sarkozy visaient à renforcer la mainmise de l'exécutif. Cependant, la France est régulièrement condamnée pour des infractions aux droits de l'homme.

Dossier réalisé par Marianne Baby, Monique Daune, Emmanuel Guichardaz, Élisabeth Labaye, Isabelle Sargeni-Chetaud.

Au nom de la modernisation de la justice et de l'accroissement des droits de la défense, en janvier 2009, Nicolas Sarkozy annonçait la suppression du juge d'instruction, surfant sur le discrédit porté par l'affaire Outreau sur ces « petits juges » pourtant à la pointe de la révélation des affaires politico-financières. Le Président déclarait vouloir confier l'ensemble des enquêtes pénales aux procureurs, sans s'inquiéter que ces magistrats soient soumis hiérarchiquement à l'exécutif, et s'assurait, en réalité, d'un contrôle sur le pouvoir judiciaire.

Deux ans après, plus encore que les fortes oppositions du monde judiciaire, au-delà des affaires Woerth-Bettencourt, Clearstream ou Karachi qui démontrent l'importance d'une indépendance de la justice, c'est l'arrêt de la plus haute juridiction française, la Cour de cassation, le 15 décembre dernier,

qui va marquer un tournant historique. Adoptant les conclusions de la Cour européenne des droits de l'homme, elle estime que le parquet français, ni indépendant du pouvoir politique, ni extérieur au procès pénal, ne peut être considéré comme une « autorité judiciaire ». Seuls, les magistrats du siège qui instruisent la procédure, ne sont pas nommés par l'exécutif, sont considérés comme de véritables juges. Cette décision stoppe l'évolution du système judiciaire français, qui, depuis une dizaine d'années, allait dans le sens de pouvoirs toujours plus grands au parquet. Inverser la tendance suppose que les procureurs soient, comme les magistrats de siège, nommés après avis du Conseil supérieur de la magistrature et non par le ministère. C'est au travers des décisions que le gouvernement devra prendre sur la question de la garde à vue avant le mois de juillet que devrait s'opérer le premier acte d'une véritable réforme de la machine judiciaire... Si la Chancellerie a tout fait jusque-là pour éviter le débat, il est aujourd'hui incontournable.

Sur la question des moyens, un rapport du Conseil de l'Europe, en décembre 2008, pointait déjà la France du doigt, elle dépense deux fois moins d'argent par habitant pour la justice que l'Allemagne et un tiers de moins que l'Italie. Le gouvernement ne pouvait faire moins qu'augmenter le budget (+ 4,5 %)... mais la réalité est très disparate suivant les domaines et marquée par la mise en œuvre de la loi pénitentiaire, Rachida Dati s'est illustrée par la réforme de la carte judiciaire, menée de manière autoritaire et aboutissant à la fermeture de juridictions : 819 aujourd'hui contre 1 206 trois ans plus tôt, posant le problème du maillage du territoire et de l'éloignement du service public pour nombre d'usagers.

Moyens insuffisants, effectifs en baisse, réformes mal ficelées, indépendance des magistrats, respect des droits des citoyens, accès à la justice... C'est l'ensemble du monde judiciaire qui est aujourd'hui dans la tourmente... expliquant les mobilisations qui se succèdent depuis des mois.

Un parquet dépendant



© CADIEUX/ANJA

Les magistrats du parquet, nommés par le ministre, ne sont pas vraiment indépendants. Une réforme s'impose.

Poursuivie dans une affaire de trafic de stupéfiants une avocate, France Moulin, a été placée en garde à vue. La garde à vue est limitée à 48 heures, l'avocate aurait donc dû voir le juge d'instruction dans ce délai. Or, elle ne l'a vu qu'au bout de cinq jours. Dans le délai imparti, elle a seulement été présentée au procureur adjoint. Elle a donc saisi la Cour européenne des droits de l'homme pour ne pas avoir été reçue, dans les délais impartis par un « magistrat habilité par la loi à exercer des fonctions judiciaires ».

L'affaire était donc délicate pour la Cour européenne : donner raison à la plaignante, c'était reconnaître qu'un procureur n'est pas un tout à fait un magistrat. Et donc remettre en cause

tout le système français où la distinction entre le siège qui assure les poursuites en confiant l'affaire à des juges d'instruction, et le parquet où les magistrats sont nommés par le ministre de la justice, n'est pas nette. Comme le rappelle l'avocat Didier Seban : « Un magistrat doit avoir indépendance et impartialité pour prendre sereinement des décisions sur la liberté des gens. Or, en France, les magistrats du parquet sont nommés par le ministre de la justice, ils ne sont donc pas indépendants ».

Ce manque d'indépendance, dénoncé depuis des décennies par les avocats et les démocrates, a donc été reconnu le 23 novembre 2010 par la Cour européenne des droits de l'homme qui, répondant à France

du pouvoir



Moulin, a jugé la position des magistrats du parquet non conforme à l'article 5 § 3 de la Convention européenne des droits de l'homme signée par la France. La Cour juge que ces magistrats ne présentent pas les garanties d'indépendance exigées pour être qualifié, au sens de cet article, « de juge (...) ou autre magistrat ».

Un véritable camouflet pour le gouvernement français, surtout au moment où Nicolas Sarkozy entend mener une réforme de la justice supprimant le juge d'instruction et plaçant le parquet au centre du système judiciaire. La suppression du juge d'instruction, c'est en quelque sorte la suppression de juges indépendants qui ont l'audace de poursuivre élus et hauts fonctionnaires dans des affaires comme Clearstream, les frégates livrées au Pakistan ou récemment

encore Bettencourt.

Camouflet renouvelé, le 15 décembre 2010, par la Cour de cassation qui a posé brutalement le problème de l'indépendance. D'une part, elle a reconnu le bien fondé de la position de la Cour européenne, reprenant à son compte l'idée que le parquet n'est pas une autorité judiciaire, puisqu'elle n'est pas indépendante. D'autre part, au vu du droit français, elle a également reconnu que le parquet était habilité à prolonger une garde à vue. Cette décision de la Cour de cassation rend désormais impossible le rôle actuel du parquet et impose une réforme du système français sans les plus brefs délais. Les magistrats du parquet ont eux-mêmes officiellement demandé au garde des Sceaux, début janvier, une réforme effaçant « l'image d'un parquet dépendant du pouvoir politique ». La balle est donc désormais dans le camp du gouvernement.

Siège et parquet : distinction et confusions



© CADIEU/NAJA

Qui n'a entendu parler de « magistrats du siège » ou de « parquet » ? Cette distinction normalement simple est embrouillée en France en raison du manque d'indépendance de la justice. En fait, siège et parquet ont deux fonctions bien différentes, mais qui s'entremêlent pour deux raisons essentielles : d'une part les magistrats font partie du même corps de fonctionnaires et peuvent passer du siège au parquet et vice-versa, d'autre part les procureurs, magistrats du parquet, interviennent de plus en plus dans la procédure judiciaire.

C'est justement la procédure qui relève normalement du siège. Les juges d'instruction, juges des enfants, juges d'application des peines, juges d'instance, présidents et vice-présidents des tribunaux d'instance, présidents des chambres de Cour d'appel et de la Cour de cassation sont en effet ceux qui ont la charge de « rendre la justice ». Ils sont indépendants des pouvoirs politiques, gouvernement et Parlement, et cette indépendance est garantie par le Conseil supérieur de la magistrature, notamment parce qu'ils sont inamovibles. On les appelle magistrats du siège, parce que dans un tribunal, ils rendent la justice en position assise ! À l'inverse, le parquet, qui incarne le ministère public, exerce sa mission en position debout. Cette mission est d'exercer l'action publique pour les infractions causant un trouble à l'ordre public. En France, ils sont chargés de l'action pénale et sont à l'initiative des poursuites que seul le siège peut instruire. Ils sont également chargés de l'exécution des peines. Les magistrats du parquet sont nommés par le Garde des Sceaux.

2011 : l'année où un justiciable peut poursuivre un magistrat

Le 23 janvier 2011, est entré en vigueur la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008, qui marquera l'histoire de la justice. Elle prévoit en effet que le Conseil supérieur de la magistrature peut être saisi par n'importe quel justiciable qui aurait à se plaindre d'un juge. Le justiciable, n'importe quel citoyen entraîné dans une procédure le concernant, peut donc, pour la première fois porter devant une instance de justice une plainte quant au comportement d'un magistrat. Ce dernier est susceptible de recevoir une qualification disciplinaire.



© CADIEU/NAJA

Protéger les mineurs

Une justice spécifique pour les mineurs a été créée par l'ordonnance du 2 février 1945.

Les juridictions pour mineurs doivent privilégier les mesures « de protection, d'assistance, de surveillance et d'éducation », et ne recourir à la prison que « lorsque les circonstances et la personnalité du délinquant » paraissent l'exiger.

La « Protection judiciaire de la jeunesse », est un service public qui a pour mission de prendre en charge et d'éduquer les mineurs délinquants ou en danger que lui confient les juges des enfants et le tribunal pour enfants. L'objectif est de favoriser leur intégration et leur insertion scolaire, sociale et professionnelle en donnant la priorité aux mesures éducatives : intervention et suivi dans le cadre du milieu familial, placement en institution, hébergement en foyer ou en famille d'accueil. Mais des sanctions éducatives peuvent être décidées pour les mineurs âgés de 10 ans au moins, et des peines – pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement – pour les plus de 13 ans.

La PJJ compte environ 8 500 agents qui accompagnent les jeunes dans leur parcours d'insertion dans le cadre d'équipes pluriprofessionnelles (directeur, éducateurs, psychologues, assistants de service social...). Depuis quelques années, les politiques sécuritaires conduisent à l'abandon progressif de l'ambition éducative portée par l'ordonnance de 45 et se traduisent par de multiples dispositifs coercitifs et d'enfermement qui ne visent qu'à mettre à l'écart les adolescents concernés, au détriment d'un accompagnement éducatif inscrit dans la durée. La PJJ voit ses actions, ses effectifs en personnels et ses implantations remises en cause. Son activité est recentrée sur la mise en œuvre des mesures pénales par la circulaire d'orientation du 6 mai 2010. Dans le cadre de la RGPP, la carte administrative de la PJJ est complètement modifiée, avec la création de 22 directions départementales renforcées (dans chaque région) et la suppression ou fusion des directions restantes, ce qui dégrade considérablement les conditions de suivi des jeunes concernés.

Police, justice : des difficiles



© TRÉVIERS/NAJA

La police judiciaire a pour mission de mettre les auteurs d'infractions de gravité diverses (les vols sont les infractions les plus courantes) à la disposition de la justice et de mener l'enquête à la demande et sous le contrôle des magistrats du parquet. Les officiers de police judiciaire de la gendarmerie ou de la police sont autorisés à poursuivre et arrêter les auteurs d'infractions, sous l'autorité des magistrats. Pour les besoins de l'enquête, ils peuvent mettre la personne en garde à vue sous le contrôle du parquet. C'est dire si Police et la Justice sont amenées à travailler ensemble !

Néanmoins, perdurent des antagonismes chroniques qui se réveillent régulièrement, comme l'illustre un récent fait divers. Sept policiers de Seine-Saint-Denis ont été condamnés à des peines de six mois à un an de prison ferme pour « dénonciation calomnieuse » et « faux en écriture » après avoir faussement accusé un

automobiliste d'avoir renversé l'un d'eux lors d'une course-poursuite, alors que ce dernier avait été percuté par une voiture de police.

Ce jugement, pour lequel le parquet a fait appel, a provoqué la colère de policiers qui ont, première en France, manifesté en uniforme avec leur arme de service, et le ministre de l'Intérieur, Brice Hortefeux, a pris parti, dénonçant une peine « disproportionnée ».

Le ministre de la Justice Michel Mercier a du, pour sa part, défendre le travail des magistrats estimant « qu'à Bobigny, la justice a fonctionné ». Il a fallu l'intervention du premier ministre François Fillon pour ramener l'ordre : « je ne puis admettre que magistrats et policiers donnent le sentiment de se dresser les uns contre les autres. Le respect dû à la justice est un des fondements de l'État, la justice ayant elle-même le devoir d'assurer la cohérence de la chaîne pénale tout entière ».

Réformes et budget en trompe-l'œil

La réforme de la carte judiciaire s'est achevée le 31 décembre 2010 avec la fermeture de 17 tribunaux de grande instance (TGI). Une réforme qui n'est pas sans conséquences sur le plan financier dans le contexte global de rigueur budgétaire que nous connaissons.

Certes le budget de la justice apparaît au premier abord comme un des seuls budgets en augmentation dans le Projet de loi de finances (+ 4,5 %). La réalité suivant les domaines est bien plus disparate, particulièrement marquée par la mise en œuvre de la loi pénitentiaire.

Suite au Grand Emprunt, vingt-trois établissements pénitentiaires de 700 places sont créés, sous forme de partenariat public-privé, absorbant une part importante du budget (environ 1,2 milliard pour un budget total au ministère de la Justice de 3 milliards environ)... sans que pour autant les recrutements nécessaires suivent au niveau de l'administration pénitentiaire. De 2007 à 2011, le nombre de personnes incarcérées a augmenté de 10,3 % et celui des

personnes suivies en milieu ouvert de 37,5 %,

Avec des emplois en baisse alors que les besoins augmentent, le budget de la Protection judiciaire de la jeunesse continue d'être une variable d'ajustement. En ce qui concerne les services d'insertion-probation, les recrutements couvrent à peine les départs à la retraite, malgré une grande augmentation des suivis de peine. Ceci sans compter les transferts de charge entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Justice (surveillance de la place Vendôme, transferts de prisonniers...).

La France compte donc aujourd'hui 819 juridictions contre 1 206 trois ans plus tôt (voir carte). Une situation préoccupante pour le maillage territorial, l'Association des Petites Villes de France (APVF) déplorant qu'« après les hôpitaux, les effectifs de police et de gendarmerie, la réforme soit trop souvent synonyme de disparition de services publics ». Le premier risque est l'éloignement pour les justiciables et usagers. Ce sont aussi 1 400 agents (400 magistrats et 1 000 fonctionnaires) qui

sont affectés par ce bouleversement. Une situation préoccupante du point de vue budgétaire : outre l'accompagnement social des personnels concernés (4,5 millions d'euros sont prévus pour des aides à la mutation ou au reclassement), entre l'adaptation des locaux existants et la construction ou la location de bâtiments neufs, le volet immobilier est de 427 millions d'euros.

Contrairement aux annonces gouvernementales, ce n'est certes pas une amélioration pour la justice et les justiciables qui se profile.



Du côté de la police nationale, on tente de justifier la colère des policiers : « Dans un tribunal qui ne condamne quasiment jamais les délinquants multirécidivistes à de la prison ferme, la sévérité de la sanction visant ces fonctionnaires certes fautifs, mais dont la carrière n'avait jusqu'alors connu aucun accroc, sonne comme un véritable affront ». L'accusation de « laxisme » des juges a amené Christophe Régnard, président de l'USM, principal syndicat de magistrats à rappeler : « Les policiers font un travail très difficile, mais, en stigmatisant les magistrats, ils se trompent de combat. Les statistiques européennes montrent que les tribunaux français prononcent autant de peines de prison qu'ailleurs ». Les magistrats sont par ailleurs décidés à porter devant la justice toute prochaine « atteinte à corps constitué ». L'USM réclame la tenue d'une table ronde avec les policiers.



Quand l'Europe condamne

Régulièrement, le système judiciaire français est remis en cause par la juridiction européenne, procureurs trop proches du pouvoir, garde à vue sans respect des droits, conditions de détention inhumaines...



© CADIEUNAVA

Le système judiciaire français est remis en cause par la juridiction européenne, notamment en raison de procureurs jugés trop proches du pouvoir, du problème de la garde à vue, des conditions de détention inhumaines....Et depuis plusieurs années, la France est régulièrement rappelée à l'ordre par l'Europe sur différents sujets.

Déjà la France figure « parmi les plus mauvais élèves de la classe européenne pour le nombre de ses magistrats rapporté à sa population et pour le nombre des personnels de greffe par magistrat » (selon le rapport de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice - qui classe la France 39^e sur 45 pour le nombre de fonctionnaires de justice !).

de sa politique à l'égard des Roms. La CE a ainsi demandé à la France de mieux « garantir » les droits des citoyens européens qu'elle expulse, en rappelant que les Roms ne devaient pas devenir des « boucs émissaires ». la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) avait estimé que le parquet français ne remplissait pas « l'exigence d'indépendance à l'égard de l'exécutif », entraînant la révision de la réforme de la procédure pénale. En 2009 Michèle Alliot-Marie avait projeté la suppression du juge d'instruction.....ce qui ne résolvait pas le problème du manque d'indépendance du parquet ! Le comité des ministres du conseil de l'Europe a adopté une recommandation aux États membres sur l'indépendance, l'efficacité et les

responsabilités des juges, qui actualise le précédent texte de 1994. Il rappelle que l'indépendance externe des juges ne constitue pas une prérogative ou un privilège accordé dans leur intérêt personnel mais dans celui de l'État de droit et de toute personne demandant et attendant une justice impartiale. L'indépendance des juges devrait être considérée comme une garantie de la liberté, du respect des droits de l'homme et de l'application impartiale du droit. L'impartialité et l'indépendance des juges sont essentielles pour garantir l'égalité des parties devant les tribunaux. Le principe de l'indépendance (interne) de la justice suppose l'indépendance de chaque juge dans l'exercice de ses fonctions judiciaires. « Les juges devraient prendre leurs décisions en toute indépendance et impartialité, et pouvoir agir sans restrictions, influences indues, pressions, menaces ou interventions, directes ou indirectes, de la part d'une quelconque autorité, y compris les autorités judiciaires elles-mêmes. L'organisation hiérarchique des juridictions ne devrait pas porter atteinte à l'indépendance individuelle ». Et chaque État, selon ce texte « devrait allouer aux tribunaux les ressources, les installations et les équipements adéquats pour leur permettre de fonctionner dans le respect des exigences énoncées à l'article 6 de la Convention européenne ».

Garde à vue : mise en cause par le Conseil constitutionnel

La réforme de la garde à vue avait été mise en chantier dans le cadre de la refonte de la procédure pénale en 2009. Cependant, suite à la décision du Conseil constitutionnel du 30 juillet 2010, c'est un tournant historique que le droit français devra opérer. Actuellement, la personne gardée à vue ne se voit pas notifier son droit de garder le silence, ne bénéficie pas réellement de l'assistance d'un avocat lequel ne peut être présent tout au plus que pour un entretien de 30 minutes, n'assiste pas aux interrogatoires et n'a pas accès au dossier. Le Conseil a considéré que ces conditions méconnaissent la dignité de la personne. Il stipule que « la conciliation entre, d'une part, la prévention des atteintes à l'ordre public et la recherche des auteurs d'infraction et, d'autre part, l'exercice des libertés constitutionnellement garanties ne peut plus être regardée comme équilibrée. » Les articles du code pénal incriminés devront être modifiés avant le 1^{er} juillet 2011. Examinée depuis le 18 janvier à l'Assemblée nationale, la réforme devrait renforcer la présence d'un avocat. En augmentation constantes (800 000 en 2009), les gardes à vue resteront sous l'autorité du procureur, et non d'un juge des libertés et des droits comme l'avait prévu l'ancienne garde des sceaux M^{me} Alliot Marie.

Didier Seban : « Notre justice devient dangereuse »

Le monde judiciaire est dans la tourmente depuis quelques années... Quel regard portez-vous sur les réformes menées jusqu'à présent ?

La justice française est profondément en crise, elle est quasiment au dernier rang, en terme de financement par l'État, des grands pays développés et notamment des pays européens. Aujourd'hui, la justice, dans tous les domaines, n'est plus en état d'être rendue dans des conditions respectueuses des droits des citoyens. Mais ce qui est au cœur de l'actualité aujourd'hui, c'est la réforme du droit pénal. La France a été en effet condamnée récemment, sur le régime de la garde à vue, et sur le rôle du parquet, considéré comme une autorité judiciaire non indépendante. Cela touche aux respects des libertés. En France, on a assisté ces dernières années à une augmentation considérable des gardes à vue, qui concernent chaque année près de 900 000 personnes. Les reproches portent sur l'absence d'avocat pendant la durée de la garde à vue, la possibilité d'accéder au dossier, le droit au silence qui n'est pas notifié. La cour européenne des droits de l'homme, la cour de cassation et le conseil constitutionnel ont jugé que ce régime n'était pas conforme au droit européen et à la constitution.

Ces décisions vont-elles à l'encontre des politiques menées jusqu'à présent ?

La culture française a fait de l'aveu la « reine des preuves », obtenu dans des conditions parfois indignes quand on voit l'état de nos commissariats, au détriment de la recherche d'autres preuves pour passer devant le juge. Certains policiers mènent d'ailleurs un combat d'arrière-garde à ce sujet.

À l'occasion de chaque fait divers, le gouvernement promet un projet de loi. Le droit français n'est plus adapté ?

C'est une tendance générale, qui consiste à réagir à chaque événement. C'est la 13^e ou 14^e loi pénale en 10 ans ! Or, on sait qu'il y a, depuis un siècle, à peu près 1 000 meurtres

par an, et ce nombre tombé à 700 dans la dernière période. Rapporté à la population qui a fortement augmenté, cela correspond à une diminution importante, même si pour les familles, les proches, c'est toujours ressenti comme quelque chose de dramatique et d'inadmissible. La politique pénale ne peut être une politique de l'émotion. Il faut à la fois chercher à sanctionner les auteurs de faits délictueux, mais aussi les réinsérer. Le problème de suivi des délinquants sexuels, ou des récidivistes est d'abord un problème de moyens : manque de personnels pour les services d'insertion et de probation, de psychologues, de médecins dans les prisons. Changer la loi en permanence, c'est la rendre illisible pour les citoyens, et empêcher le contrôle démocratique.

« la politique pénale ne peut être une politique de l'émotion »

Les avocats ont-ils les moyens d'exercer correctement leurs missions aujourd'hui ?

Nous avons une justice qui fonctionne mal, qui ne peut rendre les jugements dans les délais, qui ne peut pas respecter la procédure contradictoire car on saisit de moins en moins je juge d'instruction, une justice qui ne permet pas aux droits de la défense de s'exercer. C'est une justice qui devient dangereuse, avec de plus en plus de décisions prises avec un juge unique, sans instruction préalable

comme dans l'affaire Bettencourt, ce qui interdit aux avocats d'avoir accès au dossier, aux parties de savoir ce qu'on leur reproche. C'est évidemment contraire à une justice équitable. Il est quand même troublant de voir un pays comme la France régulièrement condamné par la cour européenne des droits de l'homme...

Une réforme de la justice est donc nécessaire ?

Oui, au vu des condamnations qu'a subies la France. On ne peut s'en tenir à la réforme de la seule garde à vue.



Didier Seban, Avocat

Il faut séparer les fonctions de procureur de la République qui n'est pas indépendant car sous l'autorité du Garde des Sceaux, de celles de magistrat du siège, dont on doit renforcer les pouvoirs pour tout ce qui a trait aux libertés, à l'enquête. Il est urgent de faire une réforme qui permette de retrouver l'égalité des armes entre ceux qui poursuivent et ceux qui se défendent.

Où va la recherche ?

Depuis le lancement du « Pacte pour la Recherche », le gouvernement opère une vaste restructuration du système de recherche publique, lourde de conséquences pour l'avenir.

La première étape de ce plan a été le lancement en 2006 du Pacte pour la Recherche suivi de la création de



La recherche de retombées immédiates nuit à la recherche fondamentale.

l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR) en 2007. Officiellement, il s'agis-

sait « d'accroître le nombre de projets de recherche », financés après mise en concurrence et évaluation par les pairs. Dans la pratique, cette validation se fait par un collège de « personnalités », non élues.

La Stratégie Nationale de la Recherche et de l'Innovation (SNRI) lancée en 2008 est venue compléter ce dispositif en définissant des priorités nationales, autour de 3 axes prioritaires de recherche pour la période 2009-2012 : santé, bien-être, alimentation et biotechnologies ; environnement et écotechnologies ; information, communication et nanotechnologies.

Enfin le Grand emprunt national, destiné à lever les fonds pour « oublier le problème financier », apporte la touche finale à ce système, en opérant un grand ménage dans les structures : restructurations géographiques autour

d'une dizaine de « pôles d'excellence », financement des seuls laboratoires labellisés et mise en avant de la « gouvernance resserrée », de « l'efficacité ».

Clairement, ce qui est visé en priorité est la recherche de retombées immédiates par un soutien plus fort de la recherche publique à l'activité économique et aux entreprises. Le crédit impôt-recherche est d'ailleurs venu conforter ce dispositif, en incitant les entreprises qui reçoivent ces crédits à sous-traiter leur activité de recherche et développement dans les laboratoires publics. « C'est un véritable mécanisme pervers, souligne Jean-Luc Mazet, du SNCS, car cela rend les laboratoires dépendants de ces financements, tout en fragilisant les départements R&D des entreprises ».

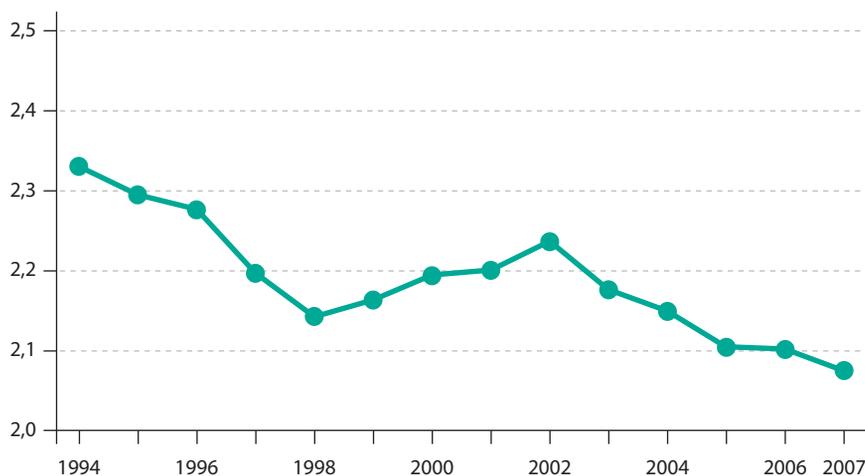
La politique des « Ex »

À l'instar du projet-phare du plateau de Saclay, c'est partout « l'excellence » qui est de mise, par une politique d'attribution de labels aux acronymes évocateurs : IDEX (Initiatives d'excellence), assemblages de LABEX (Laboratoires d'excellence), dotés d'EQUIPEX (équipements d'excellence).

Les Régions ne sont pas en reste : intervenant dans le cofinancement des projets, elles valorisent les pôles de compétitivité, rassemblant des établissements, des organismes, mais aussi des industriels et des banques... Le renforcement de partenariats publics/privés (PPP) figure d'ailleurs parmi les critères d'éligibilité.

Cette restructuration a pour effet d'isoler les disciplines « porteuses » des autres, les sciences humaines faisant, encore une fois, figure de parent pauvre dans l'attribution des financements. Mais elle conduit aussi à privilégier la mise en concurrence des laboratoires de recherche, des universités et des écoles, au détriment des coopérations nécessaires. Or, « Il est illusoire d'isoler les champs disciplinaires les uns par rapport aux autres : ils se nourrissent mutuelle-

Évolution du ratio DIRD/PIB (%)



En 2008, les entreprises et les administrations situées sur le territoire français ont dépensé plus de 40 milliards d'euros pour des activités de Recherche et Développement (R&D). La DIRD – dépense intérieure de R&D ne représente aujourd'hui que 2,08 % de l'activité économique française (c'est le ratio DIRD/PIB).

Les entreprises réalisent 63,5 % de ces dépenses et les administrations 36,5 %, mais les pouvoirs publics apportent 45,5 % des financements.

Source : Rapport de l'observatoire des sciences et des techniques – Édition 2010. Données MESR - DGSIP.



L'excellence est de mise. Ici, au centre européen de biologie et de génomique structurales à Illkirch en Alsace.

© Inserm-Patrice Latron

ment », affirme Marc Neveu, responsable de ces questions au SNESup. « La France ne dépose peut-être pas assez de brevets, mais en termes de production et de publications, il n'y a pas à rougir, comme en témoigne le nombre de médailles "Fields" récoltées ».

Certes, le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche est en augmentation, mais cette dernière est en trompe-l'œil : en dessous de l'inflation réelle pour un grand nombre d'établissements, elle masque des inégalités importantes dans la répartition, privilégie une nouvelle fois les écoles d'ingénieurs et ne dit rien sur les masses salariales, renvoyant aux établissements la responsabilité de la gestion des personnels, au risque d'accroître le recours aux agents précaires.

Maintenir les aspects transversaux, renforcer le lien avec la formation sont pourtant les garants d'une recherche et d'un enseignement de qualité. Cela n'exclut évidemment ni les partenariats, ni le pilotage national, mais ce dernier doit fixer de grandes orientations et permettre aux équipes de retrouver leur autonomie, de prendre des risques sur des projets à long terme et de développer des coopérations volontaires. L'exact contraire des orientations aujourd'hui mises en œuvre.

EMMANUEL GUICHARDAZ

3 questions à Christophe Blondel : « Sans liberté de chercher, on ne peut faire de la recherche »

Quel regard portez-vous sur l'évolution de la recherche publique en France ?

C'est un véritable désastre ! On a accumulé réformes sur réformes qui ont désarticulé l'organisation même de la recherche publique. Les établissements publics, qui avaient une certaine autonomie pour mener une recherche à long terme et désintéressée, avec des retombées a posteriori, sont la bête noire du gouvernement. Le Président de la République a voulu instituer la « culture du projet », ce qui, en matière de recherche, est complètement stupide : si on cherche, c'est précisément parce qu'on ne sait pas, et comme on ne sait pas, on ne peut pas prévoir ce que l'on va trouver. Sans liberté de chercher, on peut certes faire des progrès technologiques, mais ce n'est pas de la recherche. Toute

l'organisation proposée néglige les fondements même de la recherche scientifique.

Le Comité National de la Recherche Scientifique, dont vous avez été membre de 2000 à 2008 est lui aussi mis en cause...

Le Comité National est composé pour moitié de membres du CNRS et pour l'autre de personnes extérieures, c'est donc une sorte de « parlement de la science » et à ce titre, peut et doit jouer le rôle d'expertise scientifique. Mais on a cherché à lui substituer une agence d'évaluation soi-disant indépendante, qui n'a qu'un regard très superficiel et ne peut assurer véritablement le suivi de l'activité de recherche.

Que faudrait-il changer ?
Il faut redonner d'une façon générale à la communauté



Christophe Blondel, Directeur de recherches au CNRS, est membre, jusqu'au mois de mars prochain, du Conseil de l'Agence pour l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES).

scientifique la liberté de mener sa barque, et notamment aux organismes publics comme le CNRS, les moyens de faire de la recherche avec une certaine autonomie. L'organisme existe toujours, mais il est étranglé par son budget et n'a plus de marge de manœuvre. Il faut lui redonner, ainsi qu'aux autres établissements publics, les moyens d'assurer leur mission de recherche publique fondamentale.

Les nouveaux visages de la culture

L'organigramme 2011 des lieux culturels français change de main.

La Réunion des Musées Nationaux perd son administrateur général Alain Grenon. Après six ans passés à moderniser l'institution, le polytechnicien a été nommé en décembre dernier directeur du Muséum national d'histoire naturelle dont l'un de ses fleurons, le musée de



Macha Makaïev.

l'homme, prépare sa rénovation pour rouvrir en 2012. Fin 2010, l'ancienne directrice du Centre National de la Cinématographie (CNC), la chiraquienne Véronique Cayla, a intégré Arte. Elle succédera en mars à Jérôme Clément à la tête d'Arte France. La tâche est grande la chaîne franco-allemande n'afichant qu'une audience de 2,2 %.

Côté théâtre national, Macha Makaïev prend les rennes de la Criée à Marseille sur fond de polémique. Nommée par le gouvernement, la metteur en scène et plasticienne native de Marseille l'a emporté contre tous les candidats, y compris celui soutenu par Jean-Claude Gaudin. Bien que l'établissement soit propriété de l'État, la nomination doit recevoir l'aval du maire. Polémique aussi à Lyon pour la succession de Guy Darmet qui avait annoncé, dès 2007, son intention de quitter les directions de la Biennale de la Danse et de la Maison de la Danse. Un appel à candidature européen a permis de sélectionner cinq candidats qui ont planché pendant huit mois sur leur projet, c'est dans la précipitation que la directrice du Théâtre national de Chaillot, Dominique Hervieu, a été nommée directement. Si les statuts des deux institutions n'imposent pas de recourir à un appel d'offres, la procédure manque pour le moins de fair-play.

Traces au Palais de Tokyo



© FRÉDÉRIC DEVAL

L'art peut avoir des correspondances fortes avec un lieu, l'exposition *Traces d'Amos Gitai* en est exemplaire. Le cinéaste a investi les sous-sols du Palais de Tokyo laissés en friches depuis 1995 et où étaient entreposés les biens spoliés des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. C'est cette période que l'artiste fait revivre avec les images de quelques-uns de ses films, les sons. Son œuvre, centrée sur la mémoire et l'histoire, trouve ici un écho émouvant, terrible, et pose la question de la transmission à l'heure où les derniers témoins directs de la Shoah ont presque disparu.

Du 5 février au 10 avril

Voix de Femmes

Le festival Voix de femmes, organisé par le Centre de développement culturel de Saint-Martin-de-Crau (13) depuis 2001, offre sa scène aux chanteuses et musiciennes, nouveaux talents ou reconnus, qui abordent tous les genres. Au-delà des concerts, le festival est l'occasion de rencontres et d'une nuit de la femme au cinéma.

Du 12 au 26 mars

Le musée de la danse

En 1993, le CCN de

Rennes et de Bretagne sont devenus musées de la danse. Dirigé depuis 2009 par le chorégraphe Boris Charmatz, le musée de Rennes mêle toutes les formes d'expérimentation de cet art. Du 1^{er} au 26 février, il organise sa première exposition monographique : Jérôme Bel en 3 secondes 30 secondes 3 minutes 30 minutes 3 heures Jérôme Bel a signé en 2010 avec Anne Teresa De Keersmaeker trois *Abschied*, à partir du *Chant de la Terre* de Gustav Mahler, dans la version de Schönberg. Le chorégraphe a reçu un Bessie Award pour les représentations de *The show must go on* à New York en 2005. Et en 2008 Jérôme Bel et Pichet Klunchun ont été récompensés par le Prix Routes Princesse Margriet pour la Diversité Culturelle (Fondation Européenne de la Culture) pour le spectacle *Pichet Klunchun & myself* (2005).

A Poitiers, le travail est filmé

Filmer le travail est le fruit d'un partenariat entre l'Université de Poitiers, l'Espace Mendès France (EMF) et l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de travail (ARACT). Trois objectifs : cinématographique, scientifique et citoyen. La seconde édition du festival donnera lieu à des projections et à des débats à Poitiers autour de la thématique du travail, sous la houlette du sociologue Jean-Paul Gehin.

Quand les souris dansent et autres festivals

À Lyon, toutes les musiques investiront dans la gaieté le quartier de la Croix Rousse, Maison des associations, cinéma, cafés... pour la nouvelle édition du festival *Quand les souris dansent* (12 au 20 février). En Vendée, la Poire sur Vie accueille du 18 au 20 février les artistes du festival Acoustique : Gérard de Palmas, Thomas Fersen et un concert autour de la guitare celtique.



Les Amériques à Avignon

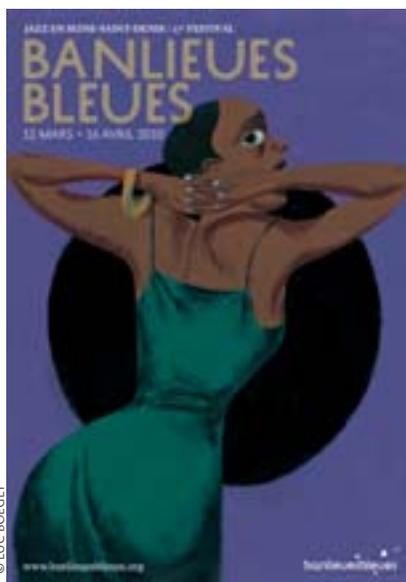
La 33^e édition du festival de danse Les Hivernales d'Avignon porte un regard sur l'histoire, à travers des chorégraphes qui créent en va-et-vient entre l'Amérique du Nord et leur passé en Amérique du Sud. Expression du poids de tous les bouleversements du XX^e siècle dans la création artistique contemporaine. Du 24 février au 5 mars.



© TRISHA BROWN

Musique 2011, tout un programme

En ce début d'année 2011, les agendas des salles de spectacles, de théâtres et d'opéras affichent leur programme. C'est l'occasion de laisser opérer la magie du spectacle vivant.



Du 12 mars au 16 avril, la Seine-Saint-Denis fait son festival *Banlieues Bleues*.

Dans une dizaine de salles du Val-de-Marne, du 21 janvier au 12 février, la chanson est à l'honneur. Marilyn Crispell, Geri Allen, Chico Freeman, Bernard Lubat, Steve Colman, Carmen Linares sont quelques-uns des artistes qui composent l'affiche du festival « Sons d'hiver ». Le Rock prend la route pour Saint-Malo du 11 au 20 février : les Californiens Cold War Kidsy présentent leur nouvel album « Mine Is Yours », le prodige folk canadien Timber Timbre est là, José González vient avec son nouveau groupe Junip, Isobel Campbell vient accompagnée du ténébreux Mark Lanegan tandis que les jeunes Chicagoans de Disappears jouent avec Steve Shelley (de Sonic Youth) à la batterie, enfin Dean Wareham revisite le catalogue mythique de Galaxie 500... En Seine-Saint-Denis, le programme du festival Banlieues Bleues devrait combler les amoureux du jazz : avec Alain Jean-Marie, Patrice Caratini, Esperanza Spalding, Anthony Coleman, Vijay Iyer..., les soirées du 12 mars au 16 avril promettent bien du plaisir. Côté chanson, les têtes d'affiche se partagent les grandes salles parisiennes jusqu'au printemps : Véronique Samson puis Bernard Lavilliers à l'Olympia, CharliElie Couture à La Boule Noire

puis au Casino de Paris, les Têtes Raides au Bataclan, Johnny Clegg au Bataclan...

Et à l'opéra

Dernier volet de la tétralogie de Wagner, le Crépuscule des dieux sera donné à l'Opéra du Rhin de Strasbourg du 25 février au 12 mars puis à Mulhouse du 25 au 27 mars. Roberto Alagna fait sa rentrée avec Francesca da Rimini de Riccardo Zandonia, opéra que présente pour la première fois l'Opéra de Paris, du 31 janvier au 21 février. C'est là aussi qu'on entendra une création de Bruno Mantavoni, Akhmatova, évocation de la poétesse russe Anna Akhmatova. Le jeune compositeur signe lui-même la mise en scène de son opéra. À Lille, c'est une création de Michaël Levinas qui sera donnée. Sur un texte de Valère Novarina inspiré de Kafka, La Métamorphose sera mise en scène par Stanislas Nordey, du 7 au 15 mars. Le ténor Rolando Villazon crée la surprise en se lançant dans sa première mise en scène d'un Werther dont il incarnera le rôle-titre, du 24 janvier au 7 février, à l'Opéra de Lyon. En juin, à Marseille, Le Cid réunira Roberto Alagna et sa Chimène Béatrice Uria-Monzon.

La musique baroque est à l'honneur de ce début d'année avec trois joyaux : Giulio Cesare de Haendel à l'Opéra Garnier, Orlando Furioso de Vivaldi au Théâtre des Champs-Élysées et la reprise d'Atys de Lully à l'Opéra Comique,

Nouvelle baisse du marché

En 2010, le marché de la musique a généré 554,4 millions d'euros, soit une baisse de 5,9 % par rapport à 2009. Une baisse qui se poursuit depuis huit ans. Le chiffre d'affaires des CD et des DVD chute de 8,9 %, à 466,3 millions d'euros. Les intempéries en fin d'année, où se concentre une forte partie de l'activité, n'ont pas arrangé les affaires des disquaires, explique le Syndicat national de l'édition phonographique (Snep).

Les ventes numériques augmentent de 14,1 %, mais ce marché ne représente que 16 % du chiffre d'affaires. À noter une explosion des abonnements à un service de musique en ligne (+60,5%). Un résultat dû au succès de l'offre lancée mi-août par l'opérateur Orange et le site de streaming Deezer. Ainsi, sur les 600 000 abonnés à des services de musique en ligne comptabilisés à la fin de l'année, 500 000 étaient des clients d'Orange/Deezer. Et pour le marché du disque, une forte hausse des abonnements est attendue pour 2011, a souligné le président du Snep, Denis Ladegaillerie.

jouée par William Christie et sa formation des Arts florissants et mise en scène par Jean-Marie Villégier. Cette production se déplacera au théâtre de Caen puis à l'opéra de Bordeaux en juin.

VÉRONIQUE GIRAUD

Une industrie au son du numérique

Au Midem 2011, les annonces de proposition ont fait face au désarroi des professionnels de l'industrie du disque. Le ministre Frédéric Mitterrand a confirmé sa foi en la création d'une « taxe Google » tandis que le commissaire européen Michel Barnier annonçait l'ouverture d'une consultation publique sur la circulation numérique et le projet d'une loi européenne sur la gestion collective, axée sur le principe de « guichets uniques » qui devrait être proposée au Parlement cette année. Les représentants anglo-saxons du secteur se sont eux prononcés pour que l'industrie musicale se réinvente autour de plus petites structures et des réseaux sociaux.



© DEAN WAREHAM

Versailles, château des sciences

L'image d'or et de magnificence qui marque Versailles estompe le lieu d'art et de sciences que fut également la résidence royale. Une exposition inédite se tient au château jusqu'au 27 février.

Le 6 mai 1682 se produit un événement considérable pour la France : Louis XIV, sa cour et le Parlement quittent Paris pour leur nouvelle résidence, le Château de Versailles. C'est peu de dire que la nouvelle résidence royale déborde de magnificences : Versailles doit être le plus beau château du monde puisqu'y réside le plus grand prince du monde. L'or et l'immensité du parc, le luxe et la mise en forme d'un protocole inédit vont confirmer cette glorification royale, coupant ainsi un peu plus le souverain de son peuple.

C'est peu de dire également que Versailles va se révéler, pour les trois souverains qui y résideront, un gouffre financier. Il y a pourtant revers à la

médaille. Car le Roi soleil entend que son rayonnement touche à tous les arts. Pour cela aussi, il mettra les moyens. C'est ce que retrace une exposition peu commune « Sciences et curiosités à la cour de Versailles ».

Un lieu d'expérimentation

La construction même du château de Versailles et de ses jardins, dans sa dimension et ses trésors d'ingéniosité voués à dépasser ce qui existait ailleurs, a constitué un gigantesque laboratoire d'expérimentations. Les aléas du chantier titanesque firent avancer les connaissances dans des domaines aussi variés que la topographie, la résistance des matériaux,

l'hydraulique, la géodésie, la botanique. Installé à plusieurs lieues de Paris où se trouvaient les grandes écoles et académies (Pont et Chaussées, Génie maritime, Génie militaire, Mines), les rois furent sollicités à Versailles par nombre de savants venus montrer leurs découvertes, délocalisant ainsi l'actualité des arts et des sciences du XVII^e au XVIII^e siècle.

C'est à Versailles que l'astronome Jean-Dominique Cassini convainquit Louis XIV de redessiner la carte du royaume de France. Exécutée entre 1864 et 1789, c'est elle qui servira à la création des départements. L'aménagement d'un immense jardin potager et fruitier au château donna lieu à des innovations en matière d'agriculture qui aboutiront à la culture de nouvelles variétés par des croisements, enrichissant ainsi la cuisine royale. Avec ses serres, Versailles fut également un temple de la conservation et de l'évolution des espèces. Les écuries royales ont mené la science du cheval à des sommets et la création d'une ménagerie fit avancer à grands pas la zoologie tout autant que l'anatomie animale. C'est de cette science versaillaise que sont nées les écoles vétérinaires de Lyon et d'Alfort.

Électricité et ananas

Louis XV, passionné des nouvelles techniques, offrit à l'abbé Nollet de se rendre célèbre en faisant expérimenter à la cour des décharges électriques à des personnes se tenant par la main, à une époque où le spectacle des étincelles, des lueurs et des secousses électriques était en vogue. C'est sous son règne qu'un plant d'ananas, qui lui avait été offert, a donné en 1733 le premier fruit en France. Pour ce grand amateur de café, 800 pieds de caféiers ont été plantés au Trianon.

À l'occasion du Traité de Versailles qui reconnaît l'indépendance des États-Unis le 19 septembre 1783, l'ascension de l'aérostat de Montgolfier au-dessus du château, sous le regard émerveillé des personnalités invitées, assied la gloire d'un pays novateur conduit par Louis XVI.

Les maladies royales mènent elles aussi aux progrès de la médecine,

Un opéra à Versailles, deux siècles après

Lorsque Louis XIV s'installa dans son château en 1682, il exprima sa volonté de faire édifier un opéra dans une aile extérieure. Il confia aux architectes Mansart et Viragani la tâche d'en concevoir l'implantation. Les tra-

voux, qui ne commencèrent en 1685, furent interrompus en raison des guerres et des difficultés financières. Des années plus tard, Louis XV se résolut à la dépense et confia plans et travaux à Ange Jacques Gabriel. L'opéra fut inauguré en 1770, le jour du mariage du dauphin avec Marie-Antoinette, mais il n'eut guère l'occasion de servir, et plus aucun opéra n'y fut donné jusqu'au 5 décembre 2010, jour de sa réouverture. Les grands travaux de 1957 redonnèrent le faste de ses agencements décoratifs, techniques et scéniques, mais uniquement pour des représentations théâtrales.

L'édifice, fermé fin 2007 pour être mis aux normes de sécurité, a été ouvert au public et aux spectacles pour la saison 2010-2011. Sa programmation s'ouvre sur les répertoires de la musique savante classique et baroque, comme sur le théâtre et la danse. Les 4 et 5 février, on y donne Le couronnement de Poppée de Monteverdi. En mars, Purcell avec King Arthur puis Didon et Enée. On y entendra Nathalie Dessay le 27 mars et Bérénice de Racine sera donné début avril.



L'opéra royal

© J.-M. MANAÏ



Louis XVI donnant ses instructions au capitaine de vaisseau *La Pérouse*.

© RMN (CHÂTEAU DE VERSAILLES) GÉRARD BLOT

de la chirurgie et de l'hygiène. Là aussi, des techniques furent expérimentées, des conseils prodigués, volontiers suivis par les courtisans. L'académie des sciences, initiée par Colbert qui fit se réunir un petit groupe de savants deux fois par semaine pendant trente ans de manière informelle, reçut de Louis XIV en 1699 son premier règlement. Cette académie royale, composée de soixante-dix membres et installée au Louvre, contribua au XVIII^e siècle au mouvement scientifique par ses publications et joua un rôle de conseil auprès du pouvoir politique.

Louis XIV, protecteur des sciences, et ses deux successeurs passionnés des sciences et techniques de leur temps, laissent derrière eux un héritage passionnant, spectaculaire de beauté et d'intelligence. Ces chefs-d'œuvre de l'art et des sciences, conçus avec une magnificence digne des plus grands rois, ont été oubliés. Ils resurgissent avec l'exposition « Sciences et curiosité à la Cour de Versailles » qui les replace en situation.

PAULINE RIVAUD

Polémique au château

L'art contemporain suscite rarement la polémique autant qu'à Versailles. Pourtant Jean-Jacques Aillagon, le patron de l'illustre lieu, persiste à inviter au château des artistes alors que de nombreux visiteurs trouvent qu'ils n'ont rien à y faire. Certains y voient même une provocation.

Les hostilités ont débuté en 2008 avec Jeff Koons, le roi du kitsch. L'artiste américain, qui a fait son fond de commerce des effets de spectacle voire de scandale, n'a sans doute pas été choqué par les réactions scandalisées qui ont accueilli son homard géant suspendu au plafond du salon de mars ou encore son lapin trônant dans le salon de l'abondance. Pour le jeune plasticien français Xavier Veilhan, l'invitation à Versailles en 2009 a dû apporter une belle notoriété avec ses deux millions de visiteurs. On se souvient

des chevaux tirant un carrosse en tôle d'acier à l'entrée du château et de la série des architectes devant les bassins, à l'arrière de la résidence royale. Ces œuvres, coûteuses, ont pour la plupart été réalisées spécialement pour l'exposition.

L'an dernier, le choix d'un auteur de manga a eu davantage de quoi surprendre. La personnalité du japonais Takashi Murakami n'était pas préparée à la pétition de 10 000 personnes réprouvant non son œuvre, mais sa place à Versailles. Cette année, Jean-Jacques Aillagon invite le français Bernar Venet à investir le parc du château, dessiné par Le Nôtre. Moins connu du grand public, l'artiste a déjà derrière lui un parfum de désapprobation suscitée par ses sculptures monumentales d'arcs d'acier

qui ornent de nombreux lieux publics en France. Une nouvelle polémique s'annonce déjà pour septembre 2011... Nouvelle polémique ou nouveau coup de pub ? Car ces multiples querelles font couler beaucoup d'encre et à travers elles le château de Versailles devient le nouveau tremplin de l'art contemporain en France, version Aillagon.



© MURAKAMI/KAIKAI KIKI

Désigné grand prix d'Angoulême 2010, le dessinateur et scénariste **Baru** est le président du jury de la 38^e édition du festival international de la bande dessinée. Son œuvre, qui explore la vie ouvrière, tient une place à part dans l'univers de la BD.

Vous avez acquis une notoriété depuis 1984 avec « Quéquette Blues » qui explore l'adolescence d'une bande de copains dans une cité ouvrière. Pourquoi situer vos histoires dans les années soixante ?

Toutes mes histoires ne se situent pas dans cette période. « Les Années Spoutnik » se situe dans les années cinquante et d'autres albums se situent dans le monde contemporain. Avant tout, j'ai voulu dessiner pour mettre le dessin au rang de l'art. Et pour mettre les miens en avant. Avec « Quéquette Blues », il s'agit d'un portrait de groupe. À ce moment dans la BD, personne ne parlait du monde ouvrier. On ne savait pas d'où venaient les personnages de BD, ils véhiculaient seulement une pensée bourgeoise dominante. Je me suis opposé à ça. Mes personnages sont déterminés parce qu'ils sont. C'est un projet délibéré. Une des questions centrales de ma BD, c'est la question de l'immigration, c'est cette question qui me touche.

Aujourd'hui, on a tendance à dire que l'immigration italienne est le paragon de l'immigration réussie. Né de père italien, je sais que le prix à payer a été fort. La question que je me pose est : pourquoi les Africains ne sont pas intégrés. Je m'oppose à cette idée que leur culture en serait le frein. La seule chose qui a changé, c'est la disparition du travail. Toute ma BD est construite là-dessus. Une de mes histoires débute avec un haut-fourneau qu'on abat. Je ne suis pas nostalgique. Ce qui m'intéresse c'est de mettre en parallèle le monde ouvrier avec ce qui se passe aujourd'hui dans la société. Les manifestations d'entraide, de solidarité.

Et l'école ?

Dans ma vie, l'école a eu une grande importance. J'y ai acquis



© JORGE ALVAREZ

des outils qui m'ont permis de faire des études. Elle m'a aussi posé beaucoup de problèmes. En tant que fils d'immigré, je me souviens de la honte que je ressentais. J'étais un bon élève, peu discipliné, mais avec d'excellents résultats. Et, de toute la bande de copains, j'avais les meilleurs résultats. Je fais partie de la petite frange de ma génération et de ma condition à avoir fait des études supérieures. Pour moi, l'école a un rôle essentiel. Je suis un enfant de l'école publique et laïque. Elle est au cœur de notre société.

Né dans une famille ouvrière et communiste du bassin minier de Lorraine, considérez-vous que vous faites une BD engagée ?

Non. J'ai beaucoup de respect pour les gens qui s'engagent moralement, physiquement, tous ceux qui luttent contre une dictature. Je ne suis pas dans ce registre. Par contre, ce que je propose, ce que j'exprime c'est un point de vue. Je ne peux pas dire que j'ai une approche militante, c'est encore autre chose. Ce qui m'intéresse

« L'acte de lecture, une expérience du monde »

c'est la manière dont marche le monde. De là où je suis j'exprime un point de vue. Et la BD m'autorise à cela. L'acte de lecture c'est une expérience du monde.

Vos personnages ne sont pas des super héros, ils ont les deux pieds dans le monde ouvrier. Le cadre très réaliste du quartier et les dialogues sans fard construisent un décalage avec le monde d'aujourd'hui... Oui, c'est paradoxal. Je suis un raconteur d'histoires. La voix off, dans certaines de mes BD, est là pour montrer que je ne me situe pas au-dessus, je suis de ça, moi Baru. Ma famille, mes copains. Lorsque je veux traduire l'émotion de mes personnages, je les transforme, je les déforme. Et, en contrepoint, le cadre très réaliste de mes planches est là pour ramener le lecteur dans le réel. Je veux générer plus de vérité que dans un simple récit.

Grand Prix 2010 du festival international d'Angoulême et cette année président, c'est la consécration ?

Oui. Le festival d'Angoulême est un événement. Il a une fonction. Il ramène la BD à l'actualité, fait que la presse en parle. Au fil des éditions, il permet un repérage et une distinction des différents ouvrages.

BARU

Baru, Hervé Baruléa, est né en 1947 dans une famille ouvrière, d'une mère bretonne et d'un père italien. Il débute en 1982 dans *Pilote* et publie, deux ans plus tard, les *Quéquette Blues*. En 1985, paraît *La Piscine de Micheville* puis les deuxième et troisième volumes des *Quéquette Blues*. Suivront notamment *Cours camarade*, *L'Autoroute du Soleil*, *Les Années Spoutnik* et *L'Enragé*.

PROPOS RECUEILLIS
PAR VÉRONIQUE GIRAUD

Alliez éducation et protection de l'environnement grâce au **Pack Ecole Batribox** !

Le programme de sensibilisation et de collecte des piles et batteries usagées de SCRELEC équipe déjà plus de 2 000 établissements scolaires.



Financé par les producteurs, premiers importateurs ou vendeurs sous marque de distributeurs, de piles et batteries, SCRELEC est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des piles et des batteries usagées.

Avec le Pack Ecole Batribox, SCRELEC a la volonté de mobiliser l'ensemble des établissements scolaires de l'hexagone, de la maternelle au lycée et de rattraper ainsi l'avance prise par nos voisins du nord de l'Europe.

En Belgique, en Allemagne et en Autriche une pile usagée sur quatre est collectée par le biais des écoles.

Diffusion des bonnes pratiques environnementales

Ce programme complet de sensibilisation et de collecte mis gratuitement à disposition de tous les établissements scolaires qui en font la demande, incite les élèves à adopter les bonnes pratiques de tri et de gestion des déchets.

Lancé en juin 2008, le Pack Ecole Batribox offre d'ores et déjà l'opportunité à 720 000 élèves d'agir concrètement pour la protection de l'environnement au sein de leur établissement avec un geste simple.

Saviez-vous que chaque ménage français stocke chez lui en moyenne 2,5 Kg de piles et batteries usagées ?

Les élèves jouent le jeu

Les résultats sont très encourageants car grâce aux élèves et au travail des enseignants, plus de 66 000 kilos de piles et de batteries ont été collectés via le programme de collecte et de traitement :

« Batribox, l'Eco Réflexe ».

Le recyclage des métaux composant les piles et batteries participe à la préservation de nos ressources.

Comment devenir éco-acteur en quelques clics ?

Le Pack Ecole Batribox est destiné à tous les enseignants et chefs d'établissement qui souhaitent faire bénéficier leurs élèves d'une démarche de sensibilisation efficace.

Rendez-vous sur www.screlec.fr

puis cliquez sur « commander gratuitement votre Pack Ecole Batribox » et laissez-vous guider !



Le programme de sensibilisation

- Un poster pour tout savoir sur les différentes étapes de la fin de vie des piles et batteries usagées et des affiches de signalisation.
- Un DVD pour suivre en images le parcours d'une pile ou d'une batterie usagée.
- Des dépliants d'information.
- Un quizz interactif, développé par matière (histoire, géographie, SVT, sciences et français) disponible sur www.batribox.fr

Le Pack Ecole Batribox se compose ainsi :

- 1 borne de collecte (bac de comptoir et/ou borne sur pied),
- 2 cartons d'enlèvement,
- Les outils de sensibilisation.



